

2006 - 2011

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL GENERAL
DU 29 MAI 2007 A 19:30 HEURES
A LA GRANDE SALLE DE LA MAISON DE JUSTICE

(10)

Présidence : Mme Catherine Nusbaumer

Présents : 73 Conseillers généraux
5 Conseillers communaux

Excusés : M. Marcel Aebischer
Mme Claudine Esseiva
Mme Valérie Michel
Mme Martine Morard
M. Laurent Moschini
M. Pius Odermatt
M. Dimitri Sudan
M. André Pillonel

Absent : -

Scrutateurs : M. Louis Castella
Mme Marie-Christine Dorand
M. René Marty
Mme Maria Helena Molliet
Mme Isabelle Teufel

Assistent à la séance : M. Markus Baumer
M. Jacques Pollet

Secrétariat : Mme Catherine Agustoni
Mme Anne Banateanu

ooo

Séance du 29 mai 2007

Ordre du jour

La Présidente a le plaisir de saluer les membres du Conseil communal, ses collègues du Conseil général, les membres de l'Administration communale, ainsi que les représentants de la presse et le public dans les tribunes.

La Présidente fait la déclaration ci-après :

"En préambule, je dois vous annoncer que la maman de notre Secrétaire de Ville adjoint, M. A. Pillonel, est décédée hier. C'est pourquoi il n'est pas présent parmi nous ce soir. Nous sommes bien sûr de tout cœur avec lui et nous avons préparé une carte qui va circuler dans vos rangs ce soir."

Elle constate que la convocation du 10 mai 2007, contenant l'ordre du jour commun des séances des mardi 29 et mercredi 30 mai 2007, a été envoyée dans les délais légaux et réglementaires. Cet ordre du jour appelle-t-il des remarques ?

Tel n'est pas le cas.

L'ordre des débats sera dès lors le suivant :

1. Communications de la Présidente
 - a. Discours inaugural de l'année présidentielle ;
 - b. Communications proprement dites de la Présidente ;
2. Approbation du procès-verbal n° 9 de la séance du 30 avril 2007 ;
3. Election d'un scrutateur-suppléant en remplacement de Mme Isabelle Teufel ;
4. Naturalisations – message n° 19
Président de la commission des Naturalisations : M. Lorenzo Laini
5. Examen et approbation des comptes et du rapport de gestion 2006 de la Ville et des Services industriels – message n° 18 intégré dans le fascicule des comptes
Comptes généraux de la Commune : Mme Madeleine Genoud-Page, Directrice des Finances
Rapport de la Commission financière
Chaque membre du Conseil communal défendra les comptes et le rapport de gestion de sa Direction
6. Réponses aux questions :
 - n° 29 de M. Pierre Marchioni (UDC) relative à la situation du dénommé Fikret Sporel ;
 - n° 30 de M. Thomas Zwald (PLR) relative à la perception de la taxe pour empiétement sur le domaine public communal (terrasses de café) ;
 - n° 34 de M. Laurent Thévoz (Verts) relative à la création d'une association des principales villes de Suisse ;
 - n° 35 de Mme Regula Strobel (Verts) relative à l'aménagement du site sportif de Saint-Léonard ;

Séance du 29 mai 2007

Ordre du jour (suite)

- n° 36 de M. Philippe Wandeler (PCSO) relative à la décision de Cablecom de supprimer de son offre de base un certain nombre de chaînes de télévision ;

7. Divers.

ooo

1. Communications de la Présidente

A. DISCOURS INAUGURAL DE L'ANNEE PRESIDENTIELLE

La Présidente prononce l'allocution suivante :

"J'ai l'honneur de prononcer devant vous ce soir ce discours inaugural pour une année de présidence du Conseil général de la Ville de Fribourg.

Je le fais avec plaisir, bien sûr, mais aussi avec un sentiment de responsabilité accrue. Pour moi, une chose est de travailler, parfois très dur, vous le savez, dans les groupe et les commissions. Une tout autre en est celle de représenter ce Conseil envers l'extérieur. Je la trouve plus grave, plus réfléchie et – j'ose le dire, - plus protocolaire.

En effet, j'ai vu à l'oeuvre de nombreux présidents et présidentes. Chaque fois, j'ai pu constater combien ce rôle résidait dans la recherche de l'équilibre et le dialogue sans cesse à construire. Un rôle qui consiste je crois fondamentalement à faire respecter les formes d'une certaine discussion pour permettre que s'exerce une très ancienne chose – et ô combien fragile de par le monde - la démocratie.

Oft sagen wir hier: «Wir sind nur eine Registrierungskammer. » Vielleicht. Aber wir sind auch – und das ist das Wichtigste – eine der ersten Stufen nach mehr Demokratie.

Unsere Rolle ist, die Personen die hier in der Stadt Freiburg wohnen und leben zu repräsentieren; unsere Parteimeinungen zu verteidigen um mehr Raum für die Interessen der Allgemeinheit zu schaffen.

Peut-être sommes-nous ici pour écouter, enregistrer, prendre acte et veiller à ce que le bien commun soit réparti selon une clé que nous aurons définie par le dialogue et le parlementarisme. Nos discours dans cette enceinte valent mieux que toutes les guerres de clans entre quartiers et populations. Je crois que le Conseil général est là pour voir si une solution de l'Exécutif est vraiment conçue pour le bien de toutes et tous, Suissesses, Suisses, étrangers et étrangères, mais aussi personnes de passage, touristes, gitans, requérants d'asile. Toutes ces personnes aux histoires multiples doivent pouvoir coexister le temps qu'il faut, mais harmonieusement, ensemble dans cette Ville. Dire cela signifie que c'est à nous de veiller à ce que le Conseil communal en ait les moyens.

Séance du 29 mai 2007

Communications de la
Présidente (suite)

Nous avons autant que ce rôle de veilleur, un rôle actif et dérangeant à remplir. A nous de nous faire les représentants de ceux et celles qui nous ont élus pour poser les bonnes questions et faire des propositions judicieuses. A nous aussi d'éviter le sensationnalisme ou la mise en évidence personnelle.

C'est ainsi notre rôle que d'adapter les institutions à plus de démocratie. Il faut demander plus de transparence au sujet des travaux des diverses associations de communes, par exemple, comme la CUTAF, Coriolis, l'agglomération... Cette agglomération qui est peut-être un exemple mal choisi, puisque nous allons être littéralement recouverts d'informations dans les semaines à venir. Un vote crucial s'annonce pour Fribourg et c'est encore à nous de discerner là les premiers pas d'une véritable collaboration constructive entre communes. Il est impératif en effet de créer une gestion plus rationnelle des deniers publics dans ces temps où l'on n'aime pas que ces mêmes collectivités aient de l'argent...

A nous d'être présents et présentes dans les commissions dont nous sommes membres, à nous de veiller parfois très tard pour faire ce travail. Je sais que cela ne plaît pas à tout le monde, néanmoins c'est je crois notre devoir à moins que nous ayons nous-mêmes des idées pour changer cela. Il faudra, j'en suis sûre M. M. –A. Gamba, plus qu'une horloge pour y parvenir !

Je ne sais pas si nous avons tout notre temps, mais je sais que l'exercice de la démocratie demande du temps. Elle demande aussi un certain bon sens.

Ein gesunder Menschenverstand für die Erklärungen, die wir geben. Wir sollten Grundsatzfragen debattieren und müssen uns nicht zu sehr in juristischen Einzelheiten verlieren.

Ein gesunder Menschenverstand auch, um zu sehen, dass der Gemeinderat jetzt etwas anders ist. Wir müssen auch sehen, dass er eine neue Offenheit und einen realen Willen mit dem Generalrat Politik zu machen, hat.

Hier liegt vielleicht meine Hoffnung, dass wir gemeinsam mit unserer Exekutive, die wir auch gewählt haben, gut arbeiten können. Mit aller Aufmerksamkeit, aber auch mit Vertrauen.

C'est que je crois qu'il n'y a rien de pire pour une démocratie que la crise des institutions, lorsqu'on se met à voter des règlements ou des propositions inapplicables. Ce serait davantage le reflet, peut-être, de certains penchants populistes qui veulent voir des solutions simples à des problèmes complexes. Elles seraient, si nous devions dériver, indignes de notre rôle de conseillère ou conseiller général. Nous nous devons d'oser appréhender la réalité complexe avec courage.

J'aimerais terminer sur un ton un peu plus encourageant que celui des dangers qui nous guette en parlant de la fête.

Dieu - qui paraît-il nous voit - Dieu sait si cette enceinte à entendu de pensées sceptiques au sujet du 850^{ème} anniversaire de la ville. J'y ai moi-même à l'occasion souscrit aussi.

Séance du 29 mai 2007

Communications de la
Présidente (suite)

Je suis membre du comité d'organisation depuis un an maintenant, estimant qu'après avoir dit sa façon de penser, il s'agit de l'assumer. Je précise que j'assume bien peu, comparé aux chevilles ouvrières du Comité – je pense en particulier à M. B. Voirol, mais aussi à M. J.-P. Largo, ou MM. P.-A. Clément et J. Bourgnicht – pour rester dans les limites de cette salle.

Eh bien, au travers de cette expérience, je me rends compte combien notre ville est dynamique. Je suis tout simplement impressionnée par les idées des gens pour s'associer d'une manière ou d'une autre, parfois à leur manière, à ce jubilé. Les associations culturelles, les créateurs de projets, les commerçants, grands ou petits, les écoles, les Eglises, tous les acteurs de notre vie fribourgeoises et jusqu'à la bourgeoisie, tout le monde se met à vouloir participer à cette fête !

Elle provoque aussi des effets inattendus et réjouissants, comme l'opinion du professeur F. Python qui, sous l'angle historique, vient rejoindre les préoccupations de la capitale. Il soutient d'une certaine manière nos revendications face au partage injuste entre la Ville et l'Etat. Cette fête provoque de l'émulation et de la réflexion, c'est réjouissant. Je vous invite, chers et chères collègues, à y participer aussi.

Je dois toutefois tout de suite mettre un bémol et constater qu'à l'image de la vandalisation de l'œuvre d'Olivier Suter à la place Georges-Python, une telle manifestation révèle aussi la face d'ombre d'une ville, celle qu'on n'aimerait pas voir, celle de l'irrespect et de la bêtise crasse.

Ich möchte auch auf den riesigen Einsatz der Gemeindeverwaltung für dieses Jubiläum hinweisen und allen Angestellten herzlich danken, für ihre gewissenhafte und kompetente Art und Weise dem 850-igsten Geburtstag zum Erfolg zu verhelfen.

S'il y a eu une décision de l'année dernière, pardonnez-moi l'expression triviale, pour laquelle le Conseil général en aura pour son argent, c'est bien celle de participer financièrement à une telle manifestation qui correspond, j'en suis sûre, à cet esprit entreprenant qui existe actuellement en ville et dans le canton et qu'on voit régulièrement mis en évidence dans les médias.

Je vous remercie de m'avoir écoutée, je vous remercie plus encore de m'aider à avancer vers mes rêves et mes espoirs, à votre manière grâce à tous les débats constructifs, auf die ich mich freue, dieses Jahr zu hören."

(Applaudissements)

B. COMMUNICATIONS PROPREMENT DITES DE LA PRESIDENTE

La Présidente déclare ce qui suit :

"Pour ce qui concerne la gestion de la soirée, il y aura une pause de 10 minutes aux alentours de 21.00-21.15 heures, et en fonction de l'avancée de l'examen des comptes, je ferai une évaluation à 22.15 heures. Si nous avons terminé l'examen de détail ou presque, nous ne tiendrons qu'une seule séance aujourd'hui. Si nous ne sommes pas assez

Séance du 29 mai 2007

Communications de la
Présidente (suite)

en avance, nous interrompons les débats à 22.30 heures pour les reprendre demain.

Je me permets également un petit rappel concernant la procédure de vote. Nous voterons l'objet et la contre-épreuve à la suite. Les scrutateurs et les scrutatrices noteront le nombre de voix et ensuite je demanderai à chaque scrutateur les 'pour' et les 'contre' comme il est procédé d'habitude. Le scrutateur n° 4, ainsi que la Secrétaire de Ville, sont chargés de compter les voix et de me remettre le résultat. Ils peuvent être secondés par les autres scrutateurs. Je vous rappelle également que pour les votes à bulletins secrets, les personnes qui ne sont pas à leur place au moment de la distribution des bulletins n'en reçoivent pas.

Je vous remercie également d'apporter à la Secrétaire de Ville tous les textes dont vous disposez de vos diverses interventions. Vous pouvez également le faire par courriel, pour faciliter le travail et la prise du procès-verbal, particulièrement ce soir où M. A. Pillonel nous manquera. Je vous demande aussi d'apporter, avant les 'Divers', vos propositions ou d'annoncer vos questions orales.

Après la séance, comme on vous l'a annoncé dans vos groupes respectifs, je vous invite à prendre le verre de l'amitié au Restaurant du Gothard.

Je vous rappelle enfin que les débats sont enregistrés et qu'il y a lieu de signer la liste des présences."

ooo

2. Approbation du procès-verbal n° 9 de la séance du 30 avril 2007

Ledit procès-verbal n'appelle pas d'observations et est ainsi adopté.

ooo

3. Election d'un scrutateur-suppléant en remplacement de Mme Isabelle Teufel

La Présidente intervient dans les termes ci-après :

"Je vous rappelle qu'en vertu de l'article 11 du RCG, les élections ont lieu au scrutin de liste, à la majorité absolue au premier tour. Au deuxième tour, la majorité relative suffit. La discussion est ouverte."

M. André Schoenenweid (PDC) fait la déclaration ci-après :

"Le groupe PDC a le plaisir de vous proposer la candidature de L. Praz, ancien Président du Conseil général, dont on a pu apprécier l'engagement. Il apportera son expérience et sa disponibilité afin de servir au mieux les intérêts. Il s'engagera dans le cadre du Bureau. Nous avons donc le plaisir de vous proposer M. Praz pour ce poste de scrutateur-suppléant."

Séance du 29 mai 2007

Election d'un scrutateur-suppléant en remplacement de Mme Isa-belle Teufel (suite)

Vote

La parole n'étant plus demandé, il est procédé au vote au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages.

Bulletins délivrés :	69
Bulletins rentrés	69
Bulletins blancs	6
Bulletin nul	1
Bulletins valables	62
Majorité absolue :	32

M. Laurent Praz est élu avec 53 voix. (Applaudissements)

Ont obtenu des voix : M. Marc-Antoine Gamba (5), Mme Sandra Daguët (1), M. John Clerc (1), Mme Marie-Thérèse Torche-Julmy (1).

La Présidente félicite M. Praz de son élection.

ooo

4. Naturalisations

CONFIDENTIEL

ooo

5. Examen et approbation des comptes et du rapport de gestion 2006 de la Ville et des Services industriels

Mme Madeleine Genoud-Page, Directrice des Finances, s'exprime comme suit :

"Je ne vais pas reprendre tout ce que vous avez pu lire dans le message du Conseil communal sur les comptes 2006. Comme je suis de nature positive, je voudrais relever leur amélioration de 4,4 millions de francs par rapport au budget, même si la situation de la Ville n'est de loin pas encore satisfaisante. Comme les années précédentes, et en conformité avec la nouvelle loi sur les communes, la fiduciaire a vérifié ces comptes pendant plus de 200 heures et en recommande leur approbation par le Conseil général.

La bonne maîtrise globale des charges internes de notre Ville est à souligner. Les frais de personnel, sujet toujours délicat, sont en diminution de 1 % en regard des projections budgétaires malgré la prise en compte des effets des décisions prises dans le cadre de la capitalisation de la Caisse de pension. Le Conseil communal relève cette situation et continuera à être vigilant et novateur dans ce domaine.

Séance du 29 mai 2007

Examen et approbation des comptes et du rapport de gestion 2006 de la Ville et des Services industriels (suite)

Malgré une forte progression des charges énergétiques par rapport au budget 2006, qui lui avait déjà augmenté de 150'000 francs par rapport à 2005, la rubrique 'Biens, services et marchandises' reste encore inférieure au budget. C'est le domaine où les services de la Commune ont encore une petite marge de manœuvre. Le Conseil communal constate que l'on arrive à la limite du supportable dans ces compressions. Ensuite, on devra diminuer les prestations du service public et ce au détriment de l'attractivité de notre ville. Même dans cette hypothèse, la Ville ne pourra pas juguler seule son déficit ni atteindre l'équilibre budgétaire. Le différentiel que l'on retrouve depuis plusieurs années entre les recettes possibles et les charges imposées par l'Etat devient toujours plus grand. La baisse du produit de l'impôt sur le revenu des personnes physiques a plusieurs explications. Depuis 2003, les réductions ont coûté plus de 6 millions de francs à la Ville de Fribourg. On parle de 'splitting', de réductions pour les familles, de réductions linéaires d'impôt. La stagnation de cet impôt est certainement liée aussi à une certaine paupérisation de la population.

Par contre, toutes les autres recettes d'impôts sont supérieures aux prévisions. Nous nous réjouissons de cette tendance, mais attention aux velléités cantonales et fédérales de baisse d'impôt qui pénalisent toujours les communes au bout de la chaîne.

Depuis les années 2000 les investissements sont limités, mais cette année, suite à l'injection de 10 millions de francs pour la Caisse de pension, montant qui aurait dû être compensé en 2006 par la vente du terrain de Sainte-Thérèse, ceux-ci se montent à nouveau à environ 20 millions de francs. L'augmentation de la dette qui découle de cette situation est passagère et sera résorbée en 2007 par la rentrée financière de cette vente.

Je ferai encore trois commentaires plus généraux. Le service des Finances, en plus du fait d'avoir dû clore les comptes avec un mois d'avance et toute la pression de travail que cela représente, a beaucoup investi d'énergie et de temps pour l'élaboration de projections chiffrées, de tableaux comparatifs, de simulations dans le cadre du groupe de pilotage pour la nouvelle péréquation intercommunale.

La Ville, par son Syndic, a été très active et a apporté plusieurs projets concrets pour permettre avec le Professeur B. Dafflon, d'avancer vers plus d'équité dans le grand chantier qu'est cette nouvelle péréquation. Pour l'instant, la totalité des montants à répartir n'a pas changé, mais pour l'avant-projet mis en consultation, les critères ont été réexaminés avec une nouvelle vision plus en adéquation avec la position de la Ville et celle des autres communes. Une prise de conscience, je crois, a eu lieu sur les enjeux financiers liés à la capitale, Fribourg ville-centre.

Restera à convaincre le Grand Conseil et à définir les montants à répartir. Même si ces montants ne sont pas faramineux, les projections faites prévoient une amélioration de l'ordre de 3 à 4 millions de francs. Ceux-ci permettraient déjà l'équilibre budgétaire en regard des comptes 2006.

Gros enjeu encore pour la Ville : la répartition Confédération-Canton où le Conseil communal est resté très ferme vis-à-vis du Conseil d'Etat afin de garantir une opération neutre pour l'ensemble des communes. Le Conseil communal compte dans ce processus sur le soutien du Conseil général et surtout sur celui des députés de la ville pour

Séance du 29 mai 2007

Examen et approbation des comptes et du rapport de gestion 2006 de la Ville et des Services industriels (suite)

encourager et mettre en place des modifications législatives qui auront des répercussions pour les 25 ans à venir. Le Conseil communal se doit d'avoir une vision sur le long terme, de prévoir les incidences de ces enjeux importants et de tout mettre en œuvre pour garantir aux habitants de Fribourg une qualité de vie attrayante et qui incitera d'autres contribuables à s'installer dans notre cité.

M. John Clerc, Président de la Commission financière, s'exprime comme suit :

"La Commission financière a procédé à l'examen des comptes et du rapport de gestion pour 2006.

En raison d'une modification apportée à la loi sur les communes le 26 mars 2006, les comptes sont présentés au Conseil général en mai et non plus en juin (art. 95, al. 4). L'administration et le Conseil communal sont parvenus à rédiger le message et à arrêter les comptes dans les délais. Le rapport de gestion est arrivé avec un léger retard et n'a pas pu être utilisé lors des visites dans toutes les directions.

La Commission financière s'appuie sur le message No 18 (2006-2011) du Conseil communal du 17 avril 2007, sur le rapport de Société Fiduciaire Bourquin Frères et Béran SA (BfB), représentée par MM. Guillaume et Bersier, et sur les informations recueillies auprès des cinq membres du Conseil communal et des chefs de service qui les accompagnaient. Pour les Services industriels, elle a obtenu un rapport de « Multifiduciaire », représentée par MM. Pittet et Werro.

Les cinq groupes se sont rendus dans les différentes directions communales et ont tenu des séances avec les conseillers communaux et les chefs de service. La Commission financière a tenu sept séances entre le 9 et le 16 mai, à savoir une séance préparatoire pour examiner le pré-rapport de la fiduciaire BfB, une séance avec chacun des cinq membres du Conseil communal et une séance finale.

- *Les comptes 2006 présentent un excédent de charges de 3'087'146 francs (6'964'784 francs en 2005) alors que le budget prévoyait un déficit de 7'497'797 francs (5'533'719 francs pour 2005). La Commission financière note une amélioration par rapport aux comptes précédents et au budget mais constate que les comptes restent déficitaires malgré une bonne conjoncture économique. La marge de manœuvre reste faible voire inexistante. On doit s'inquiéter de ce qui pourrait advenir en cas de retournement conjoncturel. La Commission financière ne partage pas l'opinion de l'exécutif selon laquelle « la situation financière de la Ville s'est améliorée en 2006 ». M. le Syndic a relativisé cette appréciation lors de notre rencontre avec lui en insistant sur la nette amélioration par rapport au budget et sur la prise en compte de quatre indicateurs (p. 22 du message). La Commission financière est convaincue que les efforts du Conseil communal doivent également porter et cela de manière impérative sur la recherche puis sur la concrétisation d'économies dans des domaines qui relèvent de la seule compétence de la Commune.*
- *Les investissements qui avaient atteint en 2005 leur plus faible niveau avec 10,6 millions se sont montés à 22,7 millions en 2006 (p. 21 du message).*

Séance du 29 mai 2007

Examen et approbation des comptes et du rapport de gestion 2006 de la Ville et des Services industriels (suite)

Rapport de la fiduciaire BfB

La fiduciaire constate que « la comptabilité et les comptes annuels sont conformes à la loi sur les communes et à son règlement d'exécution. Le bilan le compte des investissements et le compte de fonctionnement concordent avec la comptabilité ». Elle en propose donc l'approbation.

La fiduciaire a vérifié les comptes annuels au 31 décembre 2006 comprenant le bilan, les comptes des investissements et de fonctionnement.

Pour mener à bien sa tâche, elle a consacré plus de 200 heures à l'exécution proprement dite de la révision sur le terrain, hormis la planification du travail et la rédaction de son rapport. L'équipe de révision était généralement constituée de deux experts-comptables et de deux collaborateurs.

La fiduciaire a planifié son travail de façon à toucher l'ensemble des postes du bilan et, par sondages, le compte de fonctionnement pour s'assurer de l'intégralité des recettes et des charges figurant dans les comptes annuels. Les investissements ont fait également l'objet d'un contrôle par sondages. De plus, elle s'est assurée que la liste des engagements hors bilan était complète.

Disponibilités

Les disponibilités au 31 décembre ont diminué de 32,7 à 27,3 millions de 2005 à 2006. Les disponibilités restent élevées en raison de l'encaissement d'acomptes et de la contribution immobilière facturée en fin d'année. Plusieurs contrôles de caisse ont été effectués par l'inspecteur des finances et de la sécurité, en conformité avec les dispositions de la loi sur les communes.

Débiteurs-impôts

La Commission financière note que le montant des créances était à 794'000 francs à la fin 2006 contre 3,18 millions de francs trois ans plus tôt. Ce phénomène est dû à la fois aux encaissements reçus et à l'élimination de créances arriérées devenues irrécupérables.

Dettes à moyen et long termes

Ce type de dettes a passé de 207,8 à 212,3 millions de francs. Un seul emprunt de 5 millions a été contracté à un taux de 2,79%. Il y a eu un remboursement d'un emprunt de 490'000 francs. Le message fait état en page 16 d'un accroissement de la dette nette à charge du compte de fonctionnement qui est maintenant de 158 millions de francs (11 millions de francs en plus par rapport à 2005).

Séance du 29 mai 2007

Examen et approbation des
comptes et du rapport de
gestion 2006 de la Ville et
des Services industriels
(suite)

Impôts

Les impôts sur le revenu des personnes physiques, budgétés à 72,9 millions de francs, ont rapporté en fait 70,7 millions de francs. Les personnes morales ont payé davantage que prévu, soit 3,4 millions de francs de plus. L'impôt sur la fortune et les droits de mutations immobilières ont rapporté davantage que le budget ne le laissait prévoir (message, p. 4). La fiduciaire a mis l'accent sur le caractère prudent des estimations. Pour les personnes morales, on constate une volatilité plus grande que pour les personnes physiques pour lesquelles l'estimation est plus précise. Son rapport explique comment le service des Finances estime l'impôt à facturer pour l'année en cours alors que les taxations définitives ne sont pas encore connues. Les provisions constituées à ce titre représentent 120 millions.

Engagements hors bilan

Selon le règlement d'exécution de la loi sur les communes (art. 56 ReLCo), les comptes communaux se composent de '...la liste des engagements hors bilan, représentés par les cautionnements, les autres garanties...'

La feuille rectifiée envoyée à chacun renseigne sur les engagements hors-bilan de la Ville de Fribourg. La part de la Ville au capital de dotation de l'Association des communes de la Sarine pour les services médico-sociaux est de 5,4 millions de francs sur 12 millions de francs, tandis que la part de la Ville au Consortium pour l'alimentation en eau est de 4,8 millions de francs sur 12,1 millions de francs.

On sait que le service social remet aux gérances une garantie qui couvre le loyer et les frais de remise en état à la fin du bail. Au sujet de ces garanties de loyers, la Commission financière a obtenu du Conseil communal qu'une mention partielle de ces garanties figure en pied de bilan pour 718'000 francs. Il s'agit de toutes les garanties accordées pour 2006 et une partie de celles octroyées précédemment, soit 718'000 francs. Ce montant représente l'engagement brut de la Ville. Conformément à la loi sur l'aide sociale, l'Etat rembourse 50 % de la dépense. La Commission financière partage l'avis de la fiduciaire selon lequel cet inventaire doit se poursuivre et s'achever l'an prochain.

Selon les statuts de la Caisse de prévoyance du personnel de la Ville de Fribourg, entrés en vigueur le 1er janvier 2006, la commune garantit la différence entre les engagements actuariels et la fortune de l'institution de prévoyance. La fiduciaire constate que les indications concernant la garantie de la Caisse de pension du personnel communal, soit 82 millions au total, reflètent la situation au 31 décembre 2006. La Commission financière tiendra une séance en septembre pour analyser les documents pertinents. Elle se conformera ainsi à l'article 4, ch. 6 du règlement révisé du Conseil général.¹ Nous nous permettons de rappeler dans ce contexte que le règlement sur les placements qui est en voie d'élaboration devra être présenté à la Commission financière à cette occasion.

¹ Le Conseil général examine le rapport d'activité annuel de la Caisse de prévoyance du personnel de la Ville de Fribourg ainsi que le rapport annuel de l'organe de contrôle et le rapport de l'expert.

Séance du 29 mai 2007

Examen et approbation des comptes et du rapport de gestion 2006 de la Ville et des Services industriels (suite)

Inspections financières et sécurité

La Commission financière a délégué son groupe I auprès de l'inspecteur des finances et a été renseignée sur son activité qui s'exerce en conformité avec le règlement adopté par le Conseil communal le 13 mars 2006. L'accent a été mis jusqu'ici sur le secteur de la sécurité mais son action commence à déployer des effets dans le secteur de l'inspection financière.

Aide sociale

Les charges au titre de l'aide sociale totalisent 17 millions en 2006 (18,7 millions en 2005) pour 12,6 de produits contre 12,7 un an plus tôt (20,1 contre 12,7 si on inclut l'administration). On constate donc une stabilisation à haut niveau qui contraste avec l'explosion des dernières années.

La Commission financière note que les causes de l'accroissement de l'aide sociale sont à rechercher dans l'état du marché du travail (9% de chômage réel en ville, rapport de gestion, p. 216), de l'éclatement de la famille, de la toxicomanie et de l'alcoolisme. Parmi les communes du canton, c'est la Ville de Fribourg qui est la plus touchée étant donné qu'elle dispose des infrastructures nécessaires et que les bénéficiaires préfèrent l'anonymat urbain. Il semblerait que plusieurs cantons, touchés par la crise du logement, envoient systématiquement des personnes à Fribourg où le marché locatif est moins tendu. Des communes fribourgeoises en font de même mais pour d'autres raisons.

Les problèmes qui sont apparus l'an dernier au sujet de la comptabilité de l'aide sociale ont pu être réglés à la satisfaction de la Commission financière.

Traitements

La Commission financière note avec satisfaction que le montant s'est stabilisé à quelque 51,7 millions de francs contre 50,7 en 2005. Ce type de charges paraît assez bien maîtrisé.

Découvert

Le découvert net est de 1,4 million. Ce chiffre est obtenu ainsi : la réserve de réévaluation de 21,9 millions est diminuée du découvert reporté au 1^{er} janvier 2006 de 20,3 millions et de l'excédent de charges de 3,1 millions des comptes 2006. La réserve de réévaluation est déterminée de la façon suivante :

<i>Réévaluation sur participations</i>	<i>29,7 millions</i>
<i>Réévaluations sur immeubles</i>	<i>8,6 millions</i>
<i>Attribution au fonds de rénovation des immeubles</i>	<i>-1,25 millions</i>
<i>Prélèvement pour couvrir les amortissements découlant de la caisse de prévoyance</i>	<i><u>-15,1 millions</u></i>
<i>Solde</i>	<i>21,9 millions</i>

Séance du 29 mai 2007

Examen et approbation des comptes et du rapport de gestion 2006 de la Ville et des Services industriels (suite)

Comptes des services industriels

Ces comptes qui présentent un bénéfice de 57'224 francs ont été vérifiés par « Multifiduciaire » et n'appellent aucune observation particulière. Le grand événement pour les SI a été la mise en exploitation du nouveau siège à Givisiez, inauguré le 2 février 2007.

Recommandation

La Commission financière suggère à toutes les directions de s'inspirer de l'exemple de la direction de la Police locale et de la circulation et de remettre à ses membres une justification des principaux écarts entre le budget et les comptes. Elle invite aussi chaque direction à budgétiser les dépenses au plus près de la réalité. Certains écarts concernant les combustibles (gaz, mazout) s'expliquent difficilement.

On peut être élu président de la République française sans connaître exactement le prix maximum du baril de pétrole mais on attend d'un conseiller communal à Fribourg qu'il sache un an à l'avance le prix de ce combustible !

Les travaux de la Commission financière ont permis de constater quelques imprécisions dans la comptabilisation de certaines opérations. Il s'agit de

410.303.00 / 401.303.00 : Cotisations aux assurances sociales pour 10'134,85 francs. Ce montant concerne la police des parcs et non la protection civile Véhicules et machines : imputation
420.390.01 :
500.390.15 / 600.390.15 : Informatique (imputations internes)
911.312.20 / 911.312.30 : Eau (-5'388,40 francs) / gaz mazout (+ 5'388,40 francs)
912.312.20 / 912.312.30 : Eau (-5'388,40 francs) / gaz mazout (+ 5'388,40 francs).

Ces quelques erreurs n'affectent pas le résultat global des comptes et s'expliquent sans doute par l'anticipation d'un mois dans la présentation des comptes.

Organisation de la Commission financière

A titre de rappel, la composition de la Commission financière, qui n'a subi aucun changement depuis le 18 mai 2006, est la suivante.

Président : J. Clerc ; vice-président: M. Ducrest ; secrétaire : A. Pillonel

Composition des groupes

Groupe ..I : Administration générale et Informatique - M. P.-A. Clément, Syndic

Responsable: M. Morard

Membres: C. Berset, M. Ducrest, T. Steiert

Groupe ..II : Finances, Culture et Tourisme - Mme M. Genoud-Page

Responsable: S. Peiry

Séance du 29 mai 2007

Examen et approbation des comptes et du rapport de gestion 2006 de la Ville et des Services industriels (suite)

Membres: B. Ackermann-Clerc, G. Gaillard, E. Kleisli

Groupe III : Edilité, Sports, Services industriels - M. J. Bourgknecht, vice-syndic

Responsable: T. Steiert

Membres: C. Berset, C. Joye, P. Marchioni

Groupe IV : Police locale, Circulation - M. C. de Reyff

Responsable, B. Ackermann-Clerc

Membres: J. Clerc, C. Joye, P. Marchioni

Groupe V : Ecoles, Affaires sociales - Mme M.T. Maradan Ledergerber

Responsable, G. Gaillard

Membres: J. Clerc, E. Kleisli, S. Peiry

La Commission financière verra sa composition modifiée en raison de la prochaine démission d'E. Kleisli, notre fée verte, qui a démissionné après son élection à la présidence cantonale de son mouvement.

Remerciements

Ils s'adressent aux membres du Conseil communal, aux chefs de service, particulièrement M. J. Pollet, et au personnel dans son ensemble qui se sont efforcés de mener la barque communale dans des temps difficiles. Comme le relevait M. D. Hiller, conseiller d'Etat genevois responsable des finances, l'exécutif « peut conduire le bateau mais il ne peut définir la hauteur des vagues ».

Merci à M. A. Pillonel qui a honoré près de trois cents pages de procès-verbaux précis et complets depuis le début de la période administrative. Nous lui adressons nos condoléances émues à l'occasion du décès de sa mère.

Relations entre collectivités publiques

La situation financière de la Commune est fortement tributaire de décisions prises au niveau cantonal. En raison de la lourdeur de la fiscalité fribourgeoise, le Grand Conseil a successivement diminué le barème de l'impôt sur le revenu des personnes physiques. Par rapport à la taxation 2003, la Commune a connu une diminution de recettes de 6 millions de francs. Le législatif cantonal a pris conscience du problème des communes pour le budget 2007 en diminuant le coefficient cantonal plutôt que le barème fiscal. Aucune augmentation de la fiscalité communale n'est envisageable car le différentiel avec les communes voisines qui est de 15 centimes s'aggraverait et rendrait la ville encore moins attractive sur le plan fiscal. La Commission financière partage l'avis de l'Exécutif selon lequel une hausse d'impôts est exclue.

Un contentieux entre la ville et le canton porte sur les prestations d'aide sociale. L'affaire est toujours pendante devant le Tribunal administratif. Pour la période 2004-2005, un million est en jeu. Dès 2006, le canton a repris sa participation.

Séance du 29 mai 2007

Examen et approbation des comptes et du rapport de gestion 2006 de la Ville et des Services industriels (suite)

Les indicateurs financiers calculés par le service des communes doivent servir à apprécier la situation financière de la Commune. Les derniers portaient sur la période 2001-05. Ils ont été communiqués à la Commission financière en décembre dernier. Ce service constate que le degré d'autofinancement² et la capacité d'autofinancement³ ne sont pas favorables pour 2005. Ces indicateurs ont été contestés en partie par le Conseil communal. Ces chiffres sont décisifs pour apprécier objectivement la capacité financière de notre Ville. Des chiffres plus récents nous seraient utiles et la Commission financière les demandera au Service des communes.

La Commission financière a demandé à M. le Syndic de l'informer sur le projet de nouvelle péréquation financière, présenté le 18 avril, qui apporterait un allègement de 4 millions à la caisse communale.

Comptes	Participation contribution	Total des charges à répartir sur toutes les communes	Montant facturé en 2006 selon péréquation en vigueur	Montant calculé selon le nombre habitants 2006	Economie en fonction des chiffres actuellement connus
Nombre d'habitants de la Ville de Fribourg = 33'008 Nombre d'habitants du Canton de Fribourg = 253'954					
300.351.00	participations salaires enseignants	95'152'694	14'909'732	12'367'594	
1030.351.00	contribution charges AVS/AI	25'775'209	4'215'128	3'350'166	
1030.351.01	contribution prestations complémentaires AVS	21'427'151	3'504'079	2'758'021	
1030.351.10	participation allocations familiales fédérales dans l'agriculture	900'799	147'298	117'082	
1030.351.20	soins maisons personnes âgées	22'851'590	3'737'017	2'970'165	
1030.351.21	participation aux pensions alimentaires	1'427'646	281'376	185'560	
1030.351.23	aide cotisations assurance maladie	10'983'717	1'796'209	1'427'622	
1030.351.25	aide institutions spécialisées personnes handicapées	29'793'454	4'872'264	3'872'442	
1030.351.26	aide victimes d'infractions	115'396	19'801	14'998	
1030.351.27	contribution au Fonds cantonal d'aide aux chômeurs		660'160	660'160	
	TOTAL		34'143'068	27'750'814	6'392'254
	Contribution à la péréquation des ressources (fonds de 14 millions)				-3'943'000
	Attribution de la péréquation des besoins (fonds de 7 millions)				1'489'500
	Economie possible sur les comptes avec nouvelle péréquation				3'938'754

L'avenir paraissait moins rose en ce qui concerne la RPT et ses conséquences pour les finances communales. Depuis lors, la presse du 22 mai 2007 (FN, p. 5, Lib. p 14). nous a informé que l'Etat assumerait la plus grande partie des charges nouvelles. En ce qui concerne Nuithonie, une bonne nouvelle a été enregistrée avec un apport du Casino de 1'018'764 francs qui avec les 536'855 francs de la participation des com-

² Le degré d'autofinancement indique la part des nouveaux investissements qui est autofinancée sans devoir recourir à l'emprunt.

³ La capacité d'autofinancement indique la mesure dans laquelle la commune peut investir en fonction de sa capacité financière. Elle détermine la part des produits structurels de fonctionnement disponible pour financer directement des investissements.

Séance du 29 mai 2007

Examen et approbation des comptes et du rapport de gestion 2006 de la Ville et des Services industriels (suite)

munes membres, laisse un résultat positif de 113'582 francs, une fois couvertes les dépenses de Nuithonie qui s'élèvent à 1'670'825 francs.

Conclusions

La Commission financière, à l'unanimité des 10 membres présents lors du vote d'ensemble, propose au Conseil général d'approuver les comptes 2006. Elle propose donc d'approuver les comptes et d'indiquer à l'article 2 que le présent arrêté est « sujet » et non « soumis » au référendum.

Rapport de gestion

La Commission financière a également examiné le rapport de gestion qui contient d'utiles informations sur la marche de chaque direction. Rendre compte de toutes les discussions et de tous les renseignements obtenus dépasserait le cadre de ce rapport oral. La valeur des chapitres est inégale et il serait bon qu'une personne assure une supervision du tout. La Commission financière est d'avis qu'il conviendrait que les chapitres du rapport soient présentés dans le même ordre que les comptes. Pourquoi ne pas faire faire une page bleue intercalée avec « Edilité » plutôt que deux pages avec « Génie civil et cadastre » puis « Bâtiments et aménagement » ? De même tout ce qui touche au secteur social (Institutions et assurances sociales, aide sociale, tutelles et curatelles) devrait être présenté dans le même ordre dans le rapport de gestion.

Nous venons de recevoir une feuille indiquant les critères d'attribution des subventions dans le domaine de la culture. D'autres remarques ont été faites sur lesquelles nous ne voulons pas insister en séance plénière tout en invitant le Conseil communal à leur donner la suite qui convient.

Il y a lieu d'apporter les corrections suivantes au rapport de gestion

- *p. 24 supprimer les trois lignes au haut de la page qui commencent par « Malheureusement ».*
- *p. 204 chiffre 8.9 Site sportif St-Léonard, 2^e §, 6^e ligne « ... coûts d'exploitation. A Corminboeuf, l'assemblée communale a... ».*
- *p. 218 remplacer le texte du milieu de la page commençant par « Sur ces 1661 demandeurs d'emploi » par :*
- *« Les demandeurs d'emploi de nationalité suisse étaient au nombre de 787 (taux de chômage 4.3%), dont 384 hommes et 403 femmes. Les demandeurs d'emploi de nationalités étrangères comprenaient 874 personnes (taux de chômage 4.7%), dont 500 hommes et 374 femmes.*

Par rapport aux 1661 demandeurs d'emploi, 479 (soit 28.8% d'entre eux) étaient au chômage depuis plus de 12 mois, dont 237 hommes et 242 femmes. 121 (soit 7.3% d'entre eux) venaient de terminer l'école ou les études, dont 65 hommes et 56 femmes. ».

Séance du 29 mai 2007

Examen et approbation des
comptes et du rapport de
gestion 2006 de la Ville et
des Services industriels
(suite)

Approbation de la gestion du Conseil communal par le Conseil général

La Commission financière a achoppé sur la difficulté suivante : faut-il approuver le rapport de gestion, comme cela a toujours été fait dans le passé, ou la gestion du Conseil communal ?

L'article 95 bis (nouveau) qui date de la révision du 22 septembre 1989 a la teneur suivante. :

« Dans les communes qui ont un Conseil général, le Conseil communal établit un rapport de gestion qu'il présente au Conseil général en même temps que les comptes. Le Conseil général se prononce sur la gestion du Conseil communal ».

Dans son Message N° 237 du 6 décembre 2005 à l'appui de la révision de la loi sur les communes, p. 17, le Conseil d'Etat précise que "La Commission financière ne préavise pas le rapport de gestion du conseil communal (le rapport de gestion est prévu dans les communes avec conseil général, art. 95 bis LCo)".

Le rapport de gestion est une description de l'activité de l'administration communale au cours d'un exercice. Cette activité s'exerce conformément aux lois et aux règlements et dans le cadre budgétaire défini par le Conseil général. Le rapport de gestion est donc lié aux comptes.

L'approbation de la gestion n'est pas assimilable au vote de confiance tel que M. Fillon le sollicitera prochainement de l'Assemblée nationale ou que M. Blair demande parfois à la Chambre des communes. Le Conseil communal ne tire pas sa légitimité du Conseil général.

Le Conseil d'Etat doit également renseigner sur l'activité propre du gouvernement dans son ensemble. La préface rédigée par le Syndic qui figure en tête du rapport de gestion est l'amorce d'un tel exercice. A l'avenir, elle pourrait déterminer dans quelle mesure le programme de législation a été réalisé.

Sur le plan cantonal, il n'y a pas d'acte spécifique tel un décret mais un vote final du Grand Conseil (qui fait acte d'approbation).

Sur le plan fédéral, l'Assemblée fédérale, après avoir constaté que le Conseil fédéral a déposé un rapport sur sa gestion, vote un arrêté approuvant la gestion:

Dans le canton de Fribourg, selon M. G. Mutrux, chef du Service des communes, cette disposition- l'article 95 bis LCo - n'a jamais donné lieu à des difficultés.

Il voit un lien étroit entre le rapport de gestion et l'approbation de la gestion. S'il s'avérait utile de clarifier les choses, on pourrait songer à un article dans le règlement du Conseil général. Mais pour aujourd'hui, il nous dit qu'il faut que le Conseil général approuve la gestion.

Ainsi, la Commission financière n'a pas de préavis à donner sur le rapport de gestion. Il n'était donc pas nécessaire de procéder à un vote au sein de la Commission financière. L'approbation de la gestion

Séance du 29 mai 2007

Examen et approbation des comptes et du rapport de gestion 2006 de la Ville et des Services industriels (suite)

du Conseil communal incombe ainsi directement au Conseil général. La Commission financière continuera de suivre cette question et fera rapport lors d'une prochaine séance."

Discussion générale

Rapport du groupe chrétien-social/Ouverture

Mme Béatrice Ackermann-Clerc (PCSO) s'exprime dans les termes ci-après :

"Le groupe PCSO a lu attentivement les rapports des comptes. Il a appris avec satisfaction que ces comptes 2006 se soldent par une charge excédentaire de 3'087'145.68 francs alors qu'il attendait d'après le budget, un excédent de 7'497'797 francs.

Passé la page de cette bonne nouvelle, il a lu pourtant qu'il n'y a pas d'amélioration de la situation financière étant donné que la dette nette à charge de la Commune passe de 69.39 % pour les comptes 2005, à 73,42 % en 2006.

Et que si la dette publique brute s'aggrave c'est en raison du report de la vente du terrain du parking Sainte-Thérèse. Le résultat de cette vente figurera dans les comptes 2007.

Il est cependant certain que le nouvel Exécutif s'attache à redoubler de vigilance afin de réduire ses charges. Ses efforts visibles : comme la maîtrise des charges du personnel (dont la progression a été limitée), des frais d'entretien, ou encore la récupération des actes de défaut de biens n'y suffisent pas. Il constate que, sans aide extérieure, ces efforts, tels le remplissage du tonneau des Danaïdes, resteront vains.

La nouvelle péréquation financière tant attendue, pour laquelle, la Ville aura été très active, ou encore la RTP, qui s'annoncerait moins prometteuse que prévu, viendront sans aucun doute au secours mérité de notre Commune. Commune, rappelons-le, qui a le défaut majeur, du moins au mois de juin ou de mai de chaque année, d'être centre et de soutenir, comme elle en a l'obligation, plus de la moitié des citoyens en difficulté momentanée, de ce canton.

Le groupe PCSO souhaiterait être aussi optimiste que le Conseil communal et suggère de ne pas se satisfaire en l'état de cette manne extérieure mais de reprendre sans attendre, la réflexion demandée l'an passé pour entreprendre par différentes actions, le redressement de notre situation.

Mon groupe a aussi appris que la rectification d'impôt pour les années antérieures a valu à notre Commune, un manque à gagner de 2,2 millions de francs ; il apprend par contre que l'impôt sur la fortune des personnes physiques répond favorablement aux pronostics, comme celui du bénéfice des personnes morales, dont le PCSO retient les signes prometteurs d'une relance confirmée de la croissance économique de la ville et du canton.

Dans le détail, nous constatons que les dépenses d'énergie ont été largement sous-estimées. Cette situation est attribuée, nous dit-on, au fait que les prix ont fortement augmenté et que l'hiver a été particulièrement rude. Evidemment le PCSO soutiendrait une initiative visant à chauffer proprement et économiquement. Mais pour cela il faudrait

Séance du 29 mai 2007

Examen et approbation des comptes et du rapport de gestion 2006 de la Ville et des Services industriels (suite)

inventorier les besoins et chiffrer les investissements. En attendant, nous demandons au Conseil communal qu'à chaque remplacement de chaudière ou d'autre équipement grand consommateur d'énergie, il soumette au Conseil général plusieurs variantes en chiffrant les coûts d'investissements et de fonctionnement sur dix ans.

En attendant, nous soutenons que chaque nouvelle installation devrait être repensée en fonction des critères promouvant propreté et économie.

Au chapitre des Ecoles et concernant les Bourses, le groupe PCSO souhaite que le Canton reprenne directement la gestion de l'octroi des bourses afin de garantir un même traitement à tous les citoyens du canton.

Nous déplorons le recul net des prestations AI et des conséquences difficilement supportables qui résultent pour notre Commune (le nombre de nouvelles rentes AI s'inscrit en diminution de 30 %) ces chiffres ne feront que s'aggraver si la cinquième révision est approuvée par le peuple le 18 juin prochain, la Ville sera alors peut-être contrainte d'augmenter son taux d'impôt.

Au chapitre de la culture, nous apprenons que le Canton veut créer une section haute école spécialisée dans le cadre du conservatoire, la HEM. Le PCSO mélomane se réjouit de cette innovation ; néanmoins il souhaite qu'en l'occurrence celui qui décide paie et donc que le Canton prenne en charge les frais de fonctionnement de cette nouvelle structure. La Commune de Fribourg pas plus que les autres communes n'est un agent de mise en œuvre de la politique cantonale ou fédérale.

Au chapitre des desiderata à l'intention de notre Exécutif, la représentante du groupe PCSO que je suis, souhaite vivement que le rapport de gestion rajeunisse sa formule, avec une vision synthétique, gravé ou du moins supervisé par une seule et même plume, un rapport de gestion plus homogène, relooké en profondeur, dont les chapitres seraient déclinés selon la même structure.

Enfin et pour terminer, au nom du groupe PCSO, en tant que membre de la Commission financière, j'ose rêver à un monde meilleur, à des comptes bientôt équilibrés, à un Conseil communal fier de sa créativité collégiale. Un Conseil communal, qui, avec le Conseil général, les commissions et bien sûr, la Commission financière aura, dans le but commun de garantir une qualité de vie dans cette cité, dans cette agglomération, le goût d'anticiper, projeter, non pas à cinq mais à dix, voire vingt années.

Le groupe PCSO a approuvé à l'unanimité de ses membres ces comptes 2006."

Rapport du groupe libéral-radical

M. Georges Gaillard (PLR) rapporte dans les termes ci-après :

"Le message du 17 avril 2007 ainsi que les comptes et le rapport de gestion pour l'exercice 2006 de notre cité ont fait l'objet d'un examen attentif de la part du groupe PLR.

Séance du 29 mai 2007

Examen et approbation des comptes et du rapport de gestion 2006 de la Ville et des Services industriels (suite)

Il est évident que l'on peut se montrer satisfaits en constatant que le déficit budgétisé de 7,5 millions de francs se soit finalement arrêté à hauteur de 3 millions de francs dans les comptes. Mais cette relative satisfaction est dangereuse car « moins mauvais » ne veut pas encore dire « bon ». Sinon, il suffirait de concocter chaque année un budget très largement déficitaire pour pouvoir ensuite se gargariser en présentant des comptes « moins mauvais ». Pour notre groupe, un déficit même réduit à 3 millions de francs, c'est mauvais ; une augmentation de la dette – tel que cela ressort du bilan - représente pour nous une détérioration de la situation financière. Or, notre ministre des finances a déclaré tout récemment que la situation financière de la Commune s'améliore en fonction de la vision qui est celle de la Commune. Décidément, on ne doit pas chausser les mêmes lunettes !

Il y a certes de bonnes nouvelles dans les comptes 2006, comme par exemple la maîtrise de la masse salariale et celle – prise dans sa globalité – du poste « biens, services et marchandises ». Il y a aussi un arrêt bienvenu de la progression des dépenses d'aide sociale, arrêt que l'on peut mettre – tout en restant prudent - sur le compte d'une conjoncture qui se maintient à un bon niveau.

Au chapitre des impôts, on notera que le dépassement de 3,3 millions de francs par rapport au budget de l'impôt sur le bénéfice des personnes morales représente à lui seul une part non négligeable de l'embellie enregistrée aux comptes par rapport au budget. Or, chacun connaît la volatilité de ces bénéfices et par conséquent le caractère aléatoire des recettes dans ce domaine. Beaucoup plus stable et constant devrait être l'impôt sur le revenu des personnes physiques. Malheureusement, l'assiette fiscale moyenne stagne à un niveau désespérément bas dans notre ville et il n'y a guère d'espoir d'une amélioration significative de cette situation ni à court, ni à moyen termes.

Parlons précisément de l'avenir. Deux éléments devraient influencer les comptes de notre Commune de manière importante ces prochaines années : la péréquation intercommunale et la RPT. Selon les explications de M. le Syndic, notre Commune économiserait quelque 4 millions de francs par an grâce au projet de nouvelle péréquation intercommunale. On est encore très loin des chiffres articulés dans un célèbre rapport sur les charges de ville-centre, mais cela représente tout de même un réel progrès. Encore faudra-t-il qu'une majorité de députés acceptent ce projet, ce qui, à notre avis – et sans vouloir peindre le diable sur la muraille – n'est pas encore un fait acquis. De plus, on ne peut pas ignorer que le deuxième élément cité tout à l'heure, soit la RPT, risque bien d'annuler purement et simplement les effets bénéfiques précités. Nous retiendrons simplement une autre phrase prononcée par Mme M. Genoud-Page le 14 de ce mois qui disait en substance que pour redresser définitivement les finances communales, il faut escompter que l'embellie conjoncturelle actuelle perdure pendant encore une décennie et qu'on puisse enfin voir les effets de la révision de la péréquation intercommunale. Pour notre groupe, il n'est pas question d'attendre encore dix ans ou plus avant de parvenir à un équilibre des finances de la Commune de Fribourg. Si nos souvenirs sont bons, cet objectif a été fixé pour la fin de la présente législature.

Un mot encore sur le bilan au 31 décembre 2006 pour saluer l'épilogue du feuilleton « garanties de loyer », lesquelles figurent enfin dans la liste des engagements conditionnels en pied de bilan. Nous insistons pour que les services de Mme M. –T. Maradan Ledergerber procèdent à l'enregistrement de tous les dossiers d'aide sociale dans le système in-

Séance du 29 mai 2007

Examen et approbation des comptes et du rapport de gestion 2006 de la Ville et des Services industriels (suite)

formatique, de telle sorte que le chiffre qui figurera en pied de bilan à la fin de 2007 soit un chiffre correspondant à la réalité.

En conclusion, le groupe PLR acceptera l'entrée en matière et approuvera les comptes 2006 de la Ville de Fribourg et ceux des Services industriels."

Rapport du groupe des "Verts"

Mme Eva Kleisli (Verts) s'exprime comme suit :

"Dans le ciel des finances fribourgeoises, qui commence à ressembler comme deux gouttes d'eau à celui de l'Ecosse, 2006 représente ce que l'on appelle en jargon météorologique une brève éclaircie. En effet, le déficit des comptes 2006 a été inférieur de plus de 4 millions de francs au montant budgetisé. Contrairement aux Ecossais, qui ne sortent jamais sans leur parapluie, notre Conseil communal s'est empressé de fermer le sien et de l'oublier à la maison. Or les nuages s'amoncellent déjà dans le ciel de notre ville et nous autres Fribourgeois ne sommes pas aussi économes, que dis-je 'râpes' que les Ecossais. Ces cumulus ou probablement nimbus ont pour noms la deuxième année d'école enfantine, la RPT et peut-être aussi la police de proximité. Quelques gouttes ont déjà surpris notre Conseil communal sans couvre-chef, sous forme de dépense inattendue pour la Haute école de musique ou de frais de rénovation de la halle de Sainte-Croix. Après une année seulement au Conseil général, j'ai déjà l'impression de me répéter en rappelant le transfert constant des charges du Canton sur les communes. Tous veulent montrer l'image d'un Etat prospère qui évacue ses eaux usées dans les communes qui elles n'arrivent plus à purifier cette inondation nauséabonde ...

Si nous nous réjouissons avec le Conseil communal de cette éclaircie, nous voulons aussi regarder de quelle direction vient la pluie et nous transformer en vendeurs de parapluies qui savent prévoir les intempéries.

Quel rôle pouvons-nous jouer, nous autres partis, au lieu de rejeter constamment la faute sur notre Exécutif ? M. T. Steiert mentionnait, lors de l'une de nos séances de la Commission financière, les conséquences des décisions prises au niveau fédéral en matière d'asile. La Confédération va transférer les charges d'assistance des permis F (admission provisoire) sur les cantons. Ces personnes seront à l'assistance et les communes devront prendre en charge la moitié des coûts. Le 17 juin, nous allons voter la cinquième révision de l'AI. Si elle est acceptée, il y a fort à parier que les victimes de cette révision risquent de finir à l'aide sociale, une nouvelle charge pour la Commune. C'est le rôle des partis, mais aussi celui des élus au Parlement - dont l'une des tâches est la surveillance de la santé financière de la Commune - de mettre en garde les citoyens des conséquences à long terme d'une décision populaire. Soyons donc des bons conseillers !

Nous autres les Verts, nous aimons l'eau, mais nous la préférons dans nos jardins que de la voir inonder les finances communales."

Rapport du groupe démocrate-chrétien

Mme Dominique Nouveau Stoffel (PDC) intervient dans les termes ci-après :

"Le groupe PDC s'est penché attentivement sur les comptes 2006. Les comptes sont meilleurs que le budget, puisque le déficit annoncé

Séance du 29 mai 2007

Examen et approbation des comptes et du rapport de gestion 2006 de la Ville et des Services industriels (suite)

au budget de 7,497 millions de francs n'est finalement que de 3,87 millions de francs. Cependant, l'exercice 2006 reste objectivement mauvais puisque déficitaire. L'équilibre budgétaire préconisé par la Constitution cantonale du 16 mai 2004 n'est toujours pas atteint. Le groupe PDC estime que le message accompagnant les comptes aurait dû souligner cet état de fait des plus préoccupants au lieu de parler d'amélioration de la situation financière de la Ville, comme il le fait en page 22.

En entrée en matière, le groupe PDC relève principalement les éléments suivants :

- *Alors même que la conjoncture est bonne, avec une évolution du PIB de 2 à 3 %, la Commune continue à présenter des comptes déficitaires. En particulier, le groupe PDC est interpellé par la diminution, pour la deuxième année consécutive, des revenus liés à l'imposition des personnes physiques. Cette tendance est extrêmement inquiétante et le Conseil communal devait procéder à une analyse approfondie de ces causes afin de poser un diagnostic et appliquer les remèdes adéquats.*
- *Les retombées de la RPT sur la Commune de Fribourg sont également une préoccupation du groupe PDC. La RPT annoncée dans un premier temps comme favorable au Canton et donc logiquement aux communes, semble au contraire finalement charger davantage la collectivité cantonale et donc probablement les communes. Le groupe PDC apprécie et soutient le Conseil communal dans ses efforts de négociation pour assurer la neutralité des coûts de cette nouvelle répartition des compétences Confédération/cantons/communes.*
- *La deuxième année d'école enfantine voulue par le Grand Conseil entraînera-t-elle un coût supplémentaire pour la Commune : traitements des enseignants, infrastructures et constructions ? Là aussi le groupe PDC s'inquiète de ces charges futures qui risquent d'incomber à la Ville.*
- *D'autres charges d'investissement lourdes attendent encore la Ville ces prochaines années.*

Certes le dossier de la péréquation financière avance et le résultat sera positif pour la Ville, en l'état actuel du dossier, de l'ordre de 4 millions de francs. Mais manifestement, ce montant ne sera pas suffisant pour assurer l'équilibre budgétaire. Le groupe PDC ne peut dès lors que vivement encourager le Conseil communal à entreprendre une recherche d'économies/recettes supplémentaires pour parvenir enfin à boucler des comptes qui ne soient plus déficitaires.

En ce qui concerne le rapport de gestion, le groupe PDC apprécierait que les tableaux, certes très instructifs, soient accompagnés de commentaires explicatifs et d'une analyse. Celle-ci permettrait également de dessiner des pistes d'économies et de recettes supplémentaires.

Le groupe PDC a encore discuté des termes de l'article 95 bis de la loi sur les communes, mais les explications qui nous ont été données par le Président de la Commission financière paraissent satisfaisantes et nous le remercions.

Séance du 29 mai 2007

Examen et approbation des comptes et du rapport de gestion 2006 de la Ville et des Services industriels (suite)

Avec ces remarques, le groupe PDC est favorable à l'approbation des comptes et du rapport de gestion. Des interventions de ses membres seront toutefois, le cas échéant, faites dans le cadre de l'examen de détail. Sans surprise, le groupe PDC est également favorable à l'approbation des comptes des Services industriels."

Rapport du groupe socialiste

M. Thierry Steiert (PS) déclare ce qui suit :

"Le groupe PS a examiné les comptes de l'exercice 2006 lors de sa séance du 21 mai 2007 et propose à l'unanimité leur approbation.

Un excédent de charges n'est en principe jamais une bonne nouvelle, sur ce point, tous les groupes sont d'accord. Cela dit, les comptes s'examinent en fonction du budget y relatif, et dans ce sens, le groupe PS constate avec satisfaction que les efforts entrepris par le Conseil communal ont porté leurs fruits. En effet, l'amélioration nette par rapport au budget n'est pas ou que partiellement liée à des éléments aléatoires, mais elle s'explique aussi par les efforts entrepris pour contenir les charges à un niveau supportable. A titre d'exemple, les charges du personnel sont parfaitement maîtrisées et se situent en dessous du budget accordé. D'autres éléments sont tout autant réjouissants, quand bien même ils ne dépendent pas forcément de l'action de l'Exécutif (p. ex. l'augmentation constante des bénéfices du Casino, qui apporte un soutien crucial aux infrastructures culturelles de l'agglomération). Les pronostics qui avaient été faits en son temps par les collectivités publiques concernées se sont avérés prudents. A noter aussi qu'une attention particulière est portée à la problématique du jeu pathologique où la situation est nettement mieux contrôlée que sous l'ère des machines à sous dans les établissements publics.

S'agissant de la culture, le groupe PS revient sur un élément déjà évoqué à plusieurs reprises, à savoir le manque de critères clairs pour l'allocation de subventions aux manifestations culturelles et aux associations. Nous demandons dès lors qu'un catalogue de critères soit élaboré pour l'exercice 2008.

Les Services industriels affichent comme toujours une santé extraordinaire, puisqu'ils ont à nouveau pu verser une montant de 1'750'000 francs à la réserve pour l'égalisation du prix de l'eau. Face à des montants pareils, on peut se demander s'il ne faudra pas envisager bientôt une nouvelle baisse du prix de l'eau.

Faut-il donc jubiler ou faut-il, comme le font certains, se montrer inquiets que la Commune n'arrive même pas à équilibrer ses budgets en période d'embellie économique ? Le verre est-il à moitié vide ou à moitié plein ? Sans tomber dans le catastrophisme, nous ne pouvons que répéter que la situation financière difficile de la Ville est aussi et surtout le résultat d'une répartition inéquitable, tant au niveau horizontal que vertical.

Es wird indes langsam ermüdend, Jahr für Jahr dieselben Argumente vorzutragen und über die ungerechte Lastenverteilung zu lamentieren. Wir können und wollen auch nicht mehr untätig auf eine hypothetische Verbesserung warten, die in ein paar Jahren mit dem neuen Finanzausgleich eintreten sollte. Garantien für eine gerechtere Verteilung sind auf jeden Fall nicht in Sicht.

Séance du 29 mai 2007

Examen et approbation des comptes et du rapport de gestion 2006 de la Ville et des Services industriels (suite)

Hinzu kommt, dass in der Zwischenzeit immer neue Lasten auf die Gemeinden zukommen. Wir denken hier etwa an die Auswirkungen, die das neue Ausländergesetz und das verschärfte Asylgesetz haben werden und hoffen, dass mit der Abstimmung über die 5. IV-Revision nicht noch ein solcher Hammer die Gemeinden treffen wird. Noch ist auf Ebene der Gemeinden die Umverteilung der Kosten vom Bund auf die Kantone kaum ein Thema, obschon früher oder später auch die Gemeinden davon betroffen sind. Der Gemeinderat wäre gut beraten diesen Fragen die nötige Aufmerksamkeit zu schenken. Jetzt, da der Kanton in der Lage wäre, dem Grundsatz der Solidarität Nachachtung zu verschaffen und die exzessiven Zentrumslasten zu dämpfen, wollen wir Taten sehen. Stattdessen schiebt der Kanton neue Kosten mit schöner Regelmässigkeit an die Gemeinden weiter.

En ce qui concerne le rapport de gestion, le groupe PS constate qu'il s'agit plutôt d'une compilation de rapports des services, certes forts intéressants, parfois bien présentés et très complets, mais dépourvus de véritable analyse, de vision politique. L'épaisseur du document n'en fait pas encore la qualité. Or, seule une rédaction centralisée, pourvue d'une vue d'ensemble, peut donner à ce rapport la dimension politique qui lui manque aujourd'hui. Après l'année intermédiaire 2006, nous attendons donc une meilleure présentation lors de la prochaine réactualisation du programme de législation.

Mehr Klasse, weniger Masse, dies wäre unser Wunsch !"

Rapport du groupe UDC

M. Pierre Marchioni (UDC) fait la déclaration suivante :

"Oui, nous sommes sur le bon chemin. Enfin ! Après plus de cinq années de tergiversations, nous disposons d'un bilan pratiquement complet et presque transparent. Certes, le total indiqué sous la position « Garanties de loyers du Service social » pour 718'000 francs au pied du bilan n'est pas encore complet, mais nous tenons à remercier le Conseil communal d'avoir résolument pris le chemin de la transparence des comptes.

Autre point positif, la volonté du Conseil communal, dans la question des arriérés fiscaux, de trouver un arrangement de paiement avec les débiteurs revenus à meilleure fortune avec, pour résultat, un montant de 1'019'686 francs encaissé en 2006.

Pour le reste, nous souhaitons simplement rappeler certaines évidences :

- 1. Notre pays, grâce à des réformes que même la majorité des Français souhaite voir appliquées chez eux, et évidemment grâce à l'embellie dont profitent les échanges internationaux, vit sa troisième année de forte reprise économique et pratiquement toutes les collectivités publiques sont parvenues à réduire leurs dettes et à améliorer leur environnement économique. Tel n'est, à notre humble avis, pas le cas de Fribourg où environ 8 % de la population est tributaire de l'aide sociale qui coûte à la Ville plus de 20 millions de francs par année, soit près de 10 % de son budget, alors que le chômage plafonne à près de 9 % de la population active et où la masse de l'impôt sur le revenu est en diminution, signe indéniable d'une faiblesse structurelle qui n'a que fort peu à voir avec les problèmes de ville centre.*

Séance du 29 mai 2007

Examen et approbation des comptes et du rapport de gestion 2006 de la Ville et des Services industriels (suite)

Il faut aussi rappeler, au risque de passer pour les « méchants » habituels, quelques données statistiques qui démontrent soit une méconnaissance grave de la gestion des flux migratoires et de leur impact sur le tissu économique et social, soit un manque de volonté politique de les gérer avec la rigueur voulue. En effet, si les étrangers représentent les 32,5 % de la population résidente « légale » de la ville de Fribourg, ils représentent plus que la moitié des habitants dépendant de l'aide sociale. En ce qui concerne le chômage, environ 53 % des chômeurs sont des étrangers, toujours par rapport à un effectif de 32,5 % de la population résidente. Les estimations semblent encore plus catastrophique dans le cas des chômeurs de longue durée.

Ces chiffres clefs demanderaient à eux seuls une analyse approfondie que nous avons déjà réclamée du reste mais que la majorité au pouvoir préfère encore et toujours ignorer.

2. *La situation financière de la Ville poursuit sa dégradation. Pour le démontrer, nous relèverons deux chiffres :*
 - *la dette publique brute passe de 212'750'000 francs à 217'260'000 francs ou 6'582 francs par habitant.*
 - *la dette nette, elle, passe de 146'790'830 francs à 158'105'153 francs ou 4'789.90 francs par habitant.*

Et la tendance demeure résolument à la hausse.

Dans un tel contexte, on peut dire au mieux que les comptes de l'exercice 2006 sont moins mauvais que le budget, encore faut-il en analyser les raisons ! Mais affirmer qu'il y a amélioration de la situation financière, c'est tromper le lecteur contribuable.

Rappelons dès lors la proposition no 14 non impérative déposée par notre collègue S. Peiry en son nom et au nom du Groupe UDC et de 19 cosignataires demandant au Conseil communal d'élaborer un plan d'assainissement budgétaire couplé avec un plan d'abandon des tâches.

3. *En passant, nous relèverons également une anomalie provoquée par une appréciation plus qu'extensive de la notion « actifs au Bilan » : En conformité avec les accords passés dans le domaine de la recapitalisation de la Caisse de pension de la Ville, la Commune a prévu d'amortir sur 25 ans le solde de 3 millions de francs pour ladite recapitalisation. Mais cette recapitalisation ne représente pas un actif pour la Ville. A notre avis, ne peuvent être activés au bilan que les investissements représentant une valeur réalisable ou une valeur utile pour la Commune. Ce n'est pas le cas non plus pour les coûts liés au 850^{ème} anniversaire qui eux seront activés en 2007. Par conséquent, le groupe UDC exige que cette pratique d'activer n'importe quoi dans le patrimoine administratif cesse. C'est pourquoi nous estimons quant à nous que le véritable découvert de la Commune est de 11'742'528 francs et non pas de 1'421'873 francs.*
4. *Pour terminer, le groupe UDC estime qu'il faut remercier chaleureusement celles et ceux qui ont faits que l'exercice 2006 est mauvais, certes, mais sensiblement moins catastrophique que le budget le prévoyait. Alors, nous adressons un grand merci aux*

Séance du 29 mai 2007

Examen et approbation des comptes et du rapport de gestion 2006 de la Ville et des Services industriels (suite)

contribuables de la Ville de Fribourg, du moins à ceux qui payent leurs impôts et qui ont ouverts leur bourse bien plus largement qu'escompté, puisque entre l'impôt sur la fortune des personnes physiques, l'impôt sur le bénéfice des personnes morales et les Droits de mutations immobilières, le surplus de recettes s'élève à 6'500'000 francs alors que le déficit final des comptes s'élève à 3'087'145,68 francs en lieu et place des 7'497'797 francs budgétés. Vous constaterez là également que la diminution du déficit par rapport au budget s'élève à 4'110'651.40 francs alors que le surplus des recettes fiscales fait 6'500'000 francs. Il est donc oiseux de parler d'une quelconque amélioration de la situation financière de notre cité et tout aussi illusoire de se glorifier d'une maîtrise du budget.

C'est avec ces quelques considérations que le groupe UDC accepte les comptes 2006 ainsi que ceux des Services industriels. Par contre, compte tenu entre autres des données fondamentales négatives que nous venons de relever, le groupe UDC s'abstiendra d'en approuver la gestion."

Mme Madeleine Genoud-Page, Directrice des Finances, fait la déclaration ci-après :

"Je remercie la Commission financière ainsi que tous les groupes de leur prise de position positive sur ces comptes 2006. Je présenterai deux à trois commentaires suite aux exposés des groupes.

Au groupe PCSO, je dirai que le Conseil communal ne s'est pas arrêté, qu'il a pris en main le destin du budget 2008. A cette fin, il a mis en place un groupe de travail actuellement extrêmement actif et qui prépare des directives pour les tâches non liées. J'ajouterai que la diminution prévue des rentes AI se répercutera dans les chiffres de l'aide sociale et qu'en fin de compte, la hausse de ces dernières compensera cette diminution des rentes AI.

Au groupe libéral-radical et en particulier à M. G. Gaillard, je dirai que nous ne nous gargarisons pas de ce résultat. Nous sommes tous, autant que nous sommes, mécontents de ce déficit des comptes. Il convient toutefois de relever que ce sont les baisses de la fiscalité mise en œuvre depuis 2003 qui entraînent une réduction du produit des impôts sur les personnes physiques et donc des recettes de la caisse communale.

Je rassurerai le groupe des Verts.. Le Conseil communal n'a pas perdu son parapluie. Nous avons même pris des dispositions sérieuses pour nous protéger des méchants nuages noirs qui soufflent soit de la Confédération, soit du Canton.

Au groupe PDC, je dirai que la loi sur les communes précise qu'on doit tendre à l'équilibre budgétaire. Bien entendu, la nouvelle Constitution fait état de cet équilibre budgétaire pour le bien des communes. Il est aussi évident que cet équilibre budgétaire dépend aussi de la situation de départ des communes. J'aimerais répéter ici que le différentiel entre le potentiel de recettes de la Ville de Fribourg et les charges qui lui incombent est en constante progression. C'est là que se trouve le problème. La difficulté à atteindre l'équilibre budgétaire ne réside pas dans une gestion déficiente, mais dans le fait que l'équilibre budgétaire, dans une telle situation, n'est pas réalisable.

Séance du 29 mai 2007

Examen et approbation des comptes et du rapport de gestion 2006 de la Ville et des Services industriels (suite)

Au PS, j'aimerais dire que nous ne péchons pas par pessimisme, mais que nous ne jubilons pas non plus face à la situation à laquelle nous sommes confrontés. Il est évident que nous nous sommes mis au travail et nous mettons tout en œuvre pour établir avec rigueur et le plus exactement possible le budget de 2008.

A M. P. Marchioni du groupe UDC, je répondrai que la question de l'aide sociale est précisément l'un des grands problèmes des villes-centres. C'est à ce que niveau qu'il faut prendre conscience de l'ampleur de ce problème et c'est surtout à ce niveau que l'on voit l'ampleur de ce problème des villes-centres. J'aimerais aussi ajouter que pour toute cette question de l'aide sociale, la Ville de Fribourg, de même que toutes les autres communes, ne fait qu'appliquer des lois cantonales et des lois fédérales auxquelles elle est soumise. Elle n'a pas les moyens de se dérober à ces engagements-là. Nous n'avons jamais essayé de tromper qui que ce soit. Nous n'acceptons pas cette allégation, parce qu'elle est désobligeante pour le Conseil communal. Je ne saurais accepter qu'on prétende en plénum que le Conseil communal trompe le citoyen. Je ne peux pas l'accepter. J'aimerais aussi lui faire remarquer que le taux d'impôt de 85 centimes est en vigueur en Ville de Fribourg depuis quarante ans. Il n'a jamais été relevé et n'a subi aucune indexation, contrairement à d'autres domaines. C'est un élément qui mériterait réflexion. Enfin, il convient de rappeler que la solution trouvée pour la recapitalisation de la Caisse de prévoyance, avec un amortissement sur 25 ans a été retenue avec l'accord du Service des communes.

Peut-être encore un mot sur cette recapitalisation. L'amortissement se fera en une fois avec le montant de la vente du terrain de Sainte-Thérèse et que le montant réel qui restera sera de l'ordre de 2,5 à 3 millions de francs."

M. John Clerc, Président de la Commission financière, déclare ce qui suit :

"Les Cassandres sont plus à droite qu'à gauche, ce qui n'est pas nouveau. Les interventions que nous avons entendues l'ont parfaitement illustré.

Mme B. Ackermann-Clerc, qui porte à peu de choses près mon nom, est d'accord avec ce que j'ai dit et je l'en remercie. M. G. Gaillard a parlé de la RPT. Si j'ai bien lu les journaux du 22 mai 2007, le Canton entend soulager les communes : 'La Direction des Finances considère que sa proposition permet d'atteindre la neutralité financière demandée par les communes'. Et les 'Freiburger Nachrichten' titrent leur article 'Kanton übernimmt die Mehrbelastung'. J'espère que ce que l'on peut lire dans ces excellents journaux du 22 mai correspond effectivement à la réalité et que la RPT ne nous réserve pas une mauvaise surprise. Sur ce point-là j'aurais été intéressé à entendre l'avis actualisé du Conseil communal.

Mme E. Kleisli est naturellement une 'Wetterfee' comme on dit à la télévision alémanique. Comme elle a vécu en Nouvelle-Zélande, elle peut aussi nous parler du temps écossais qui effectivement est variable.

Séance du 29 mai 2007

Examen et approbation des comptes et du rapport de gestion 2006 de la Ville et des Services industriels (suite)

Mme D. Nouveau Stoffel a rappelé à juste titre que la notion d'équilibre budgétaire figure dans la Constitution cantonale. Et justement, le Gouvernement cantonal devrait éviter de charger les communes s'il entend qu'elles respectent l'équilibre budgétaire.

M. T. Steiert a donné l'avis d'un groupe à la séance duquel il était dûment excusé. Il a le don d'ubiquité, parce qu'il rapporte exactement ce qui s'est passé lors de cette séance.

M. P. Marchioni a, je crois, soulevé un problème réel, c'est celui des différentes manières de considérer un découvert. Si on active des actifs qui n'en sont pas, on obtient naturellement un autre découvert que si on active des actifs existants. Ainsi, on aurait pu penser que le crédit pour le 850^e anniversaire soit mis à charge d'un seul exercice. Je sais bien que le Service des communes a donné sa bénédiction à ce tour de passe-passe, mais je crois quand même que la remarque de M. Marchioni n'est pas sans intérêt et sans fondement. Quant au sort des citoyens du monde ayant des difficultés à trouver du travail, l'intervenant exprime la position de son groupe, mais il n'exprime pas nécessairement l'avis de tous les conseillers généraux."

M. Pierre-Alain Clément, Syndic, fait la déclaration suivante :

"J'ai entendu un certain nombre d'interventions qui mélangent un peu les problèmes liés tant à la péréquation qu'à cette fameuse RPT. J'ai entendu quelques doutes sur les chiffres réels pris en compte par la Ville de Fribourg. J'aimerais quand même rappeler une première chose. Les effets de répartition – c'est-à-dire ceux qui découlent des mouvements financiers entre la Commune de Fribourg et l'Etat et évidemment en sens inverse – se sont aggravés durant la précédente législature d'un montant moyen de 3,2 millions de francs par année. Pour ce début de législature, il en résulte une aggravation de ce type de charges de répartition d'un ordre de grandeur de 17 millions de francs.

Pour ce qui est des effets financiers liés à la péréquation – c'est-à-dire des effets uniquement horizontaux – nous avons pu calculer approximativement – en fonction non pas des comptes 2006, car nous n'avons pas encore les chiffres actualisés, mais des comptes 2005 – un montant de l'ordre de grandeur de 6 millions de francs. En partant de l'hypothèse de travail arrêtée par le comité de pilotage, nous avons été en mesure de fournir des données nouvelles à la Commission financière. Si cette hypothèse de travail est retenue, d'abord dans un premier temps par le Conseil d'Etat, puis dans un second par le Grand Conseil, et enfin en votation populaire puisqu'il s'agirait également d'appliquer l'Etat dans l'opération, il en résulterait, en fonction de ces chiffres de 2005, une économie pour la Commune de l'ordre de grandeur de 4 millions de francs. Malheureusement, toute cette opération ne touchera les communes qu'à compter de 2010. Or, le problème fondamental que nous avons à régler, c'est celui du prochain budget, du budget 2008 et également du budget de 2009. Or, le problème fondamental est lié à l'introduction de la RPT dont les effets financiers se feront sentir dès son entrée en vigueur, c'est-à-dire le 1^{er} janvier 2008, que ce soit au niveau de la Confédération ou du Canton.

Séance du 29 mai 2007

Examen et approbation des comptes et du rapport de gestion 2006 de la Ville et des Services industriels (suite)

Dans l'hypothèse que nous – nous, c'est-à-dire les représentants des communes que ce soit dans le cadre de l'Association des communes que dans celui de la Conférence des syndicats des chefs-lieux et grandes communes – dans l'hypothèse que nous refusons d'une participation des communes à la prise en charge de la RPT, nous aurions été victimes d'un effet négatif supplémentaire, alors même que les règles du jeu actuel en matière de péréquation perdureront au-delà de 2008 et de 2009. A l'heure actuelle, le Conseil d'Etat s'est, semble-t-il, prononcé de manière claire pour aller le plus possible vers la neutralité des coûts de la RPT pour les communes. La commission parlementaire ad hoc, qui a siégé pas plus tard que ce matin, a obtenu des garanties complémentaires qui, si le Grand Conseil suit ses propositions, nous assureront de manière quasi parfaite, la plus totale possible, la neutralité des coûts de l'introduction de cette RPT à compter du 1^{er} janvier 2008.

Tous ces éléments seront réanalysés tous les deux ans, c'est-à-dire dans le courant de la troisième année qui suivra l'entrée en vigueur de ces nouvelles mesures financières.

Voilà ce que je peux dire à l'heure actuelle, en précisant bien que les effets structurels que nous combattons sont des effets à la fois horizontaux – c'est la répartition – et verticaux – c'est la répartition dont les retombées sont beaucoup plus importantes que celles de la péréquation."

Une pause de dix minutes est décrétée. La séance reprendra à 21.35 heures.

EXAMEN DE DETAIL

La Présidente constate qu'aucune proposition de renvoi n'a été présentée. "Nous pouvons dès lors passer à l'examen de détail des comptes et du rapport de gestion 2006 de la Commune et des Services industriels."

I. ADMINISTRATION GENERALE

a. Comptes

Vente du terrain de Sainte-Thérèse

Mme de Weck (PLR) s'exprime comme suit :

"Ma question concerne la vente du terrain de Sainte-Thérèse qui n'a pas pu avoir lieu en 2006 (cf. message, p. 20). Dans l'article de 'La Liberté' annonçant la présente séance, il me semble avoir lu que cette 'il avait été dit que cette vente avait eu lieu. Maintenant, dans le bulletin d'information '1700' on dit que le Conseil communal a accepté le projet d'acte de vente du terrain du parking de Sainte-Thérèse. Est-ce que cette vente n'a pas eu lieu, a eu lieu ou aura lieu ?"

M. Pierre-Alain Clément, Syndic, répond de la manière suivante :

" L'acte notarié relatif à la vente a été passé il y a de cela trois semaines et un premier versement lié à cette vente a été effectué dans les jours qui ont suivi. Quant aux soldes de cette vente, ils seront versés dans le courant de cette année, au plus tard avant la fin de l'année, ce qui veut dire qu'ils seront comptabilisés dans les comptes 2007."

Séance du 29 mai 2007

Examen et approbation des comptes et du rapport de gestion 2006 de la Ville et des Services industriels (suite)

b. Rapport de gestion

Pas d'observations.

II. FINANCES

a. Comptes

Pas d'observations.

b. Rapport de gestion

Mme Madeleine Genoud-Page, Directrice des Finances, répond à Mme Nouveau Stoffel au sujet des magnifiques graphiques mis à disposition dans le rapport de gestion. Malheureusement, l'analyse et les commentaires souhaités demanderaient énormément de travail. Nous devrions engager une personne supplémentaire pour travailler et analyser tous ces documents. Pour le moment, nous n'avons pas le personnel à disposition. Le jour où nous aurons plus de main-d'œuvre, nous satisferons à votre demande.

III. ECOLES

a. Comptes

Pas d'observations.

b. Rapport de gestion

Pas d'observations.

IV. POLICE LOCALE ET CIRCULATION

a. Comptes

Pas d'observations.

b. Rapport de gestion

Pas d'observations.

V. GENIE CIVIL ET CADASTRE

a. Comptes

Pas d'observations.

b. Rapport de gestion

Le point ci-après donne lieu à discussion :

7.2.3 Politique énergétique (p. 174)

M. Gilles Bourgarel (Verts) intervient comme suit :

"Je reviens sur des questions d'énergie, en page 178 du rapport de gestion. Nous voyons de beaux graphiques et nous constatons

Séance du 29 mai 2007

Examen et approbation des comptes et du rapport de gestion 2006 de la Ville et des Services industriels (suite)

que notre proposition est tombée fort à point. Nous demandons en effet que la Commune renonce aux énergies fossiles lors du remplacement des chaudières dans un délai de trente ans. Ce qui nous inquiète quand même, c'est l'augmentation globale de la consommation d'énergie. Même si on a eu un hiver rude, on voit qu'on est loin de maîtriser et qu'on est loin d'arriver à des diminutions de cette consommation. Nous demandons des efforts drastiques dans ce domaine, aussi pour mieux maîtriser les charges budgétaires. Nous avons remarqué, à chaque poste, que ces charges ont été sous-estimées malgré les comptes 2005."

M. Jean Bourgknecht, Vice-Syndic, Directeur de l'Edilité et de l'Aménagement, répond de la manière suivante :

"Votre souci est également le souci du Conseil communal. Il est vrai que globalement, en 2006, les positions concernant l'énergie – en particulier le gaz et le mazout – ont été plus élevées que ce qui avait été budgeté. Nous avons déjà pris un certain nombre de mesures dans le cadre du budget 2007 pour adapter les prévisions aux coûts des énergies. Il est évident que nous sommes prêts à examiner toute solution qui permettrait et d'économiser des coûts et d'employer au maximum des énergies propres."

VI. BATIMENTS ET AMENAGEMENT

a. Comptes

Pas d'observations.

b. Rapport de gestion

Pas d'observations.

VII. INFORMATIQUE

a. Comptes

Pas d'observations.

b. Rapport de gestion

Pas d'observations.

VIII. CULTURE ET TOURISME

a. Comptes

Mme Madeleine Genoud-Page, Directrice de Culture et Tourisme, déclare ce qui suit :

"Je n'ai pas de remarques au sujet des comptes. Je voudrais juste attirer votre attention sur la feuille verte mise à disposition sur la table, avec les informations sur la procédure d'octroi des subventions culturelles. Vous nous aviez sollicités pour obtenir les critères et procédures d'octroi. Nous avons constaté que le document devenait très important si nous faisons des photocopies pour chacune de toutes les pièces mises à disposition. Nous nous sommes attelés à vous faire un listing avec toutes les références des sites dans lesquels vous pouvez trouver tous les docu-

Séance du 29 mai 2007

Examen et approbation des comptes et du rapport de gestion 2006 de la Ville et des Services industriels (suite)

ments souhaités. Nous sommes à votre disposition au cas où vous n'auriez pas accès à ces renseignements."

b. Rapport de gestion

Pas d'observations.

IX. SPORTS

a. Comptes

Le point ci-après donne lieu à discussion :

920.351.01 Salle omnisports de Sainte-Croix

Mme Eva Kleisli (Verts) s'exprime de la manière suivante :

"J'ai appris l'année passée qu'il s'agit de subventions au profit de Fribourg Olympic et j'ai également appris, en tant que membre de la commission des sports, que l'idée de base de la Commune était de donner la gratuité des salles de sport aux clubs de la Ville membres de l'Union des sociétés sportives de la Ville. Olympic n'a pas trouvé chaussure à son pied en ville. Il n'y a pas de salle assez grande. La Commune loue une salle qui appartient à l'Etat. Ma remarque : peut-on encore considérer Fribourg Olympic comme un club de la ville, vu que la majorité de ses membres viennent de l'extérieur et que ce club a une valeur symbolique plutôt par le canton que pour la ville. Ma question au Conseil communal : a-t-il déjà abordé l'Etat et les autres communes du Grand Fribourg pour que ces collectivités publiques participent au financement de ces grands clubs qui ne sont plus vraiment des clubs de la Ville ?"

M. Jean Bourgknecht, Vice-Syndic, Directeur des Sports, répond dans les termes ci-après :

"Si cette rubrique dépasse le budget, c'est en raison d'une facture pour des travaux décidés par l'Etat sans avertissement aucun à la Ville. Nous avons été mis devant le fait accompli au moment où les travaux ont été faits et obligés de participer à leur financement. Il existe une convention en ce qui concerne cette salle omnisports de Sainte-Croix. La Ville participe avec l'Etat aux frais d'entretien de la salle. L'Etat en est propriétaire. Normalement il nous informe des travaux effectués en cours d'année. Cela n'a malheureusement pas été le cas. Nous avons écrit au Département des bâtiments pour lui demander de respecter, à l'avenir, les procédures. En ce qui concerne les clubs de la ville, la politique actuelle du Conseil communal est de mettre à disposition gratuitement des clubs affiliés à l'Union des sociétés sportives de la ville toutes les installations propriété de la Commune. Exception notable : le HC Fribourg Gottéron puisque les frais de la patinoire sont tels qu'on ne pourrait pas accorder au HC Gottéron d'utiliser cette glace de manière totalement gratuite. Quant aux clubs de la Ville, qui utilisent des halles appartenant à l'Etat, ils doivent évidemment payer une location. La question est de savoir si Olympic est un club de la ville ou non. Je crois que la question est beaucoup plus générale. Ce n'est pas une question de notoriété des clubs, c'est une question de structure de ces clubs ou associations. Cette remarque est valable d'ailleurs tant pour le sport que pour la culture où l'on constate que dans la majorité des clubs dits de la ville, très souvent une majorité des membres habitent dans d'autres communes. On soulève là toute la question de la

Séance du 29 mai 2007

Examen et approbation des comptes et du rapport de gestion 2006 de la Ville et des Services industriels (suite)

collaboration intercommunale et de l'agglomération en matière de participation aux frais. En l'état, l'ensemble des clubs de la ville – qui ont leur siège en ville et qui font partie de l'Union des sociétés sportives bénéficie de la gratuité."

Mme Eva Kleisli (Verts) n'est pas satisfaite de cette réponse.

b. Rapport de gestion

Pas d'observations.

X. INSTITUTIONS ET ASSURANCES SOCIALES

a. Comptes

La rubrique ci-après donne lieu à discussion :

1030.351.23 Aide aux cotisations à l'assurance maladie (loi du 11 mai 1982)

Mme Catherine Rouvenaz (Verts) intervient comme suit :

"Est-il possible de chiffrer et d'indiquer le montant versé par la Commune pour des arriérés d'assurance maladie de personnes insolvables ? On sait en effet que l'article 64 a) 'Non-paiement des primes et des participations aux coûts' a été introduit au 1^{er} janvier 2006 et qu'une convention a été signée avec les assurances maladie. J'aimerais savoir s'il est possible de connaître le montant découlant uniquement de ce découvert des assurés victimes de l'article 64 a) de la LAMAL."

Mme Marie-Thérèse Maradan Ledergerber, Directrice des Affaires sociales, de répondre :

"Le montant de 1'796'209,55 francs représente la totalité de la participation de la Commune pour les primes de caisse maladie. Il existe aussi des insolvables notoires. Vous n'ignorez pas que nous avons passé des conventions avec certaines caisses, mais que les autres communes de ce canton s'y refusent. Cette question du contentieux de la caisse maladie est problème lancinant dans le canton de Fribourg, puisque, l'Etat, contrairement à ce qui se pratique dans les autres cantons et notamment les cantons romands, ne gère pas le contentieux des caisses maladie. Il laisse ce soin aux communes. Si les communes comme Bulle, Fribourg et Villars-sur-Glâne ont passé des conventions avec les caisses maladie, ce n'est pas le cas de toutes les communes du canton. Nous sommes dès lors confrontés au problème de la suspension des prestations de la caisse maladie pour des personnes qui ont des arriérés de paiement à leur caisse maladie et qui nous arrivent de communes qui n'ont pas passé de convention avec les caisses maladie. Nous devons alors régler le problème des arriérés de primes et vérifier que ces gens ont entrepris les démarches pour obtenir des subventions. Pour le reste, ces personnes, tant qu'elles ont des arriérés de caisse, traînent ce boulet et que les caisses maladie continuent de suspendre leurs prestations à leur égard. Je souhaite fermement que le Canton prenne enfin conscience de ce problème et prenne en charge le contentieux afin de permettre à ces gens de bénéficier des prestations médicales dont elles ont besoin. Malheureusement,

Séance du 29 mai 2007

Examen et approbation des comptes et du rapport de gestion 2006 de la Ville et des Services industriels (suite)

ment, je peux vous assurer que nous ne sommes pas près d'avoir une oreille attentive du Conseil d'Etat. Je ne peux que le regretter."

b. Rapport de gestion

Pas d'observations.

XI. AIDE SOCIALE

a. Comptes

Mme Marie-Thérèse Maradan Ledergerber, Directrice des Affaires sociales, déclare ce qui suit :

"J'émettrai juste quelques considérations suite à l'entrée en matière. J'ai entendu plusieurs groupes, et notamment le groupe UDC, dire qu'il n'y aurait pas nécessairement toutes les informations requises sur l'origine des personnes et sur les coûts qui augmentent constamment. J'aimerais quand même dire que nous avons des données statistiques qui apparaissent dans le rapport de gestion. Ces données statistiques sont conformes à ce que l'Office fédéral de la statistique nous demande. Nous ne pouvons pas fournir d'autres indications. Toutefois, j'aimerais bien qu'on évite de stigmatiser systématiquement l'Aide sociale, les étrangers, les abus. Il y a une fâcheuse tendance de certains groupes parlementaires, mais à tous les niveaux et non pas uniquement au niveau du Conseil général, à dire 'On veut lutter contre les abus'. Sous prétexte de lutter contre les abus, on modifie les lois en vigueur dans le domaine des assurances sociales. Cela se reporte immédiatement et sans concession sur les charges des communes. Je crois qu'il est important de le dire. La lutte contre les abus doit être menée. Depuis 1996 que j'ai la charge de ce secteur, j'ai déposé un nombre considérable de plaintes pénales qui ont abouti. Nous luttons contre les abus avec l'accord du Conseil communal et de la commission sociale. Mais stigmatiser et dire systématiquement : 'Il faut changer nos lois sociales et assurances sociales à d'autres niveaux' - je pense notamment à l'AI, sur laquelle nous aurons à nous prononcer d'ici la mi-juin et à l'assurance chômage où il y a eu d'énormes modifications - tout cela se répercute immédiatement sur les charges des communes. S'il existe un partage des charges sociales et une solidarité pour les montants octroyés aux bénéficiaires, ce n'est pas le cas pour les frais de fonctionnement de l'Aide sociale. J'aimerais rappeler que la Ville de Fribourg assume pratiquement les 50 % des dossiers sociaux du Canton. Certes, il existe une répartition financière des dépenses d'aide sociale avec une participation de 50 % de l'Etat et une répartition au niveau du district. En revanche, pour ce qui est des charges de fonctionnement de l'aide sociale, la Ville de Fribourg doit les assumer seule. Ces frais sont pour sa seule pomme. C'est une injustice qui fait partie du paquet des charges de ville-centre. On ne saurait donc se contenter de montrer du doigt ce type de dépenses, de demander le démantèlement de l'Etat à tous ses niveaux et ensuite de se plaindre qu'on retrouve ces charges au niveau communal. L'équilibre budgétaire est une chose mais ne saurait être une fin en soi. Je suis convaincue que ce soir vous approuverez les comptes et que malgré tout la terre continuera de tourner."

Pas d'autres observations.

Séance du 29 mai 2007

Examen et approbation des
comptes et du rapport de
gestion 2006 de la Ville et
des Services industriels
(suite)

b. Rapport de gestion

Pas d'observations.

XII. TUTELLES ET CURATELLES

a. Comptes

Pas d'observations.

b. Rapport de gestion

Pas d'observations.

XIII. COMPTES D'INVESTISSEMENTS

Les points ci-après donnent lieu à discussion :

520.501.87 Modérations de trafic, sécurité piéton, deux-roues 06.20.12.05

Mme Christa Mutter (Verts) déclare ce qui suit :

" C'est ma rubrique préférée. C'est pour cette raison que je suis d'autant plus déçue. On a voté seulement 80'000 francs pour la modération de trafic. Comme chaque année, je trouve qu'il manque un zéro à ce chiffre et notre Conseil communal a réussi l'exploit d'utiliser zéro franc, zéro centime sous cette rubrique. Je n'aimerais pas avoir à poser de question. Cela n'a pas de sens. J'aimerais juste dire que je suis vraiment écoeurée. Vous vous rappelez peut-être que dans l'Agenda 21, la population de tous les quartiers sans aucune exception a demandé surtout des projets pour la modération de trafic, pour les piétons, pour la sécurité des chemins d'école. Vous avez sur la table plusieurs projets terminés qui n'attendent que d'être réalisés. Vous avez des demandes pressantes de tous les quartiers. Chaque année il y a une vingtaine d'accidents de piétons ; leur nombre est en hausse. Cela figure dans votre rapport de gestion d'ailleurs. Il y a aussi une augmentation absolument inquiétante des accidents qui impliquent des vélos. Dès lors, je trouve absolument incompréhensible que quelque chose qui devrait être l'une des priorités absolues de cette législature est simplement jeté aux oubliettes. J'aimerais quand même poser une question à M. C. de Reyff. En principe, si je suis bien informée, c'est le service de la Circulation qui devrait effectuer cette modération de trafic. Je sais que votre Service est fortement sous-doté mais est-il correct que tout ce dossier ne soit pas géré par vous mais par le service de l'Aménagement ? C'est aussi de ce côté-là qu'il faudrait se poser quelques questions. J'aimerais savoir si vous allez enfin débloquer tous ces projets que la population attend."

M. Jean Bourgknecht, Vice-Syndic, Directeur de l'Edilité et de l'Aménagement, précise :

"Si le budget 2006 n'a effectivement pas été employé, ce n'est pas que ces 80'000 francs ne seront jamais utilisés. Ils le seront dans le courant de 2007. D'autres projets, comme la zone '30' à la route de Grandfey, sont prévus. Il y aura certainement d'autres programmes également. Je laisse le soin à M. C. de Reyff de compléter ma réponse. Que se

Séance du 29 mai 2007

Examen et approbation des comptes et du rapport de gestion 2006 de la Ville et des Services industriels (suite)

passé-t-il dans cette rubrique ? Il existe effectivement une collaboration entre les services de la Circulation et de l'Aménagement. En effet, en principe, il appartient à la Circulation de proposer un certain nombre de mesures de modérations de trafic. Quant à leur réalisation, elle relève du génie civil."

M. Charles de Reyff, Directeur de la Police locale et de la Circulation, intervient dans les termes ci-après :

"Je complète la réponse de M. Bourgknecht. Chacun sait que dans cette ville, dès que vous bougez un caillou vous soulevez les oppositions et les procédures. Ce qui fait que malgré toute la bonne volonté, tant du service de la Circulation que du Conseil communal, nous n'avancions qu'à petits pas dans une grande partie de nos intentions. Si nous pouvions aller plus vite, il est clair que nous dépenserions aussi plus rapidement l'argent qui est à notre disposition. Mais nous restons toujours positifs et nous espérons pouvoir aller de l'avant. Vous faisiez allusion aussi à la dépense prévue en catégorie III qui parle depuis maintenant deux ans d'une étude globale de la modération de trafic sur le territoire de la Ville. Comme j'ai déjà eu l'occasion de le dire, je dois malheureusement répéter que je ne veux pas lancer une étude qui coûterait de l'argent à la Ville tant que nous ne sommes pas fixés sur des éléments importants comme le pont de la Poya et la mise en sens unique de l'Avenue de la Gare. Le pont de la Poya est une chose acquise, tandis que pour la mise en sens unique de l'Avenue de la Gare, heureusement nous avons certes passé la première étape, mais nous sommes encore en procédure pour la suite. Comme vous le savez et comme vous l'avez relevé, le service de la Circulation travaille intensément malgré sa sous-dotation."

618.501.00 Eclairage de monuments de la place de l'Hôtel de Ville

M. André Schoenenweid (PDC) s'exprime comme suit :

"La présente rubrique prévoyait 150'000 francs de dépenses en 2006 et les comptes affichent zéro franc de charges. D'où mon intervention. Lors de la discussion sur le transfert de ce crédit d'investissement de la catégorie II à la catégorie III, décidé par le Conseil général en décembre 2006, il avait été convenu que nous attendions du Conseil communal des informations sur ce projet. L'un des éléments évoqués par la grande majorité du Conseil général, c'était la nécessité de connaître l'accord ou la convention passée entre la Commune et le Canton et qui ferait obligation à la Ville de participer à l'éclairage de bâtiments publics appartenant à l'Etat. Aujourd'hui, le bulletin communal '1700' annonce la reprise d'une étude complémentaire pour le remplacement du dispositif d'illumination de certains monuments propriété de l'Etat. On cite notamment la tour de Dürrenbühl, la porte de Morat, la porte de Lorette.

Or, à l'époque, le message ou le signal donné par le Conseil général au Conseil communal, c'était qu'avant d'investir pour de nouvelles illuminations, il fallait connaître la répartition des tâches entre la Ville et le Canton. Tel était le but du transfert de ce crédit d'investissement en catégorie III, mais la remarque ne se limitait pas à ce seul investissement, mais touchait l'ensemble des investissements concernant le programme dit d'illuminations. En effet, sur le fond, le tourisme et la mise en valeur du patrimoine ne sauraient justifier que partiellement ce rôle assumé par la Ville de financer l'ensemble de l'éclairage des monuments publics, alors que l'Etat – à mes yeux et aux yeux de l'ensemble du Conseil géné-

Séance du 29 mai 2007

Examen et approbation des comptes et du rapport de gestion 2006 de la Ville et des Services industriels (suite)

ral, ou à tout le moins de sa grande majorité – se doit de participer au financement d'une telle illumination de bâtiments lui appartenant.

Dès lors, pour quelles raisons le Conseil communal a-t-il adressé une telle information par le truchement du journal de la Commune ? Pourquoi l'a-t-il fait sans en informer le Conseil général et surtout sans avoir obtenu une nouvelle définition de la répartition des tâches entre la Ville et l'Etat ? Pourquoi la Commune se substituerait-elle à l'Etat pour l'illumination, alors qu'il ne s'agit pas d'une tâche obligatoire de la Ville ? Le remplacement du système actuel ne serait-il finalement pas l'occasion de montrer au Canton qu'il lui appartient d'entretenir également son patrimoine immobilier ? J'attends une réponse à mes questions."

M. Gilles Bourgarel (Verts) fait la déclaration ci-après :

"Puisque nous devons être formels, soyons-le jusqu'au bout. Je propose une solution pour résoudre cette question de l'éclairage de monuments et de la place de l'Hôtel de Ville. Nous voyons partout se mettre en place des éclairages qui banalisent les monuments, nous les font voir comme en plein jour toute l'année sans pouvoir les apprécier au gré des changements de lumière. On en arrive au point où l'on ne peut plus voir le ciel et où l'on ne peut plus voir un clair de lune. Je trouve que c'est une banalisation outrancière. Je propose que l'on renonce à cet investissement, qui en plus occasionne des dépenses énergétiques supplémentaires, pour se contenter de n'éclairer les monuments, voire de faire quelques projections sur leurs murs ou sur les falaises de la Sarine, qu'à des occasions exceptionnelles. Nous saurons apprécier ce genre de gadget."

M. Jean Bourgknecht, Vice-Syndic, Directeur de l'Edilité et de l'Aménagement, s'exprime de la manière suivante :

"Les vœux et les souhaits du Conseiller général G. Bourgarel sont exaucés dans la mesure où pour des motifs de coût le Conseil communal a décidé de renoncer à cet investissement qui aurait eu un sens dans le cadre notamment du 850^e anniversaire de la Ville. En ce qui concerne la décision qui a été publiée dans le '1700', il s'agit de toute autre chose. C'est quelque chose de ponctuel. Il s'agit simplement pour le Conseil communal aussi d'ailleurs – puisqu'on est dans l'année du 850^e – de remettre en fonction des éclairages qui existaient déjà à l'époque et qui avaient été arrêtés durant une dizaine d'années en raison de motifs budgétaires. Il s'agit de la Porte de Morat et de la tour de Dürrenbühl et de la Tour Rouge sauf erreur. On estimait malheureux de voir ces bâtiments noirs pendant toute l'année. Il y a eu de nombreuses réclamations de personnes qui nous demandaient ce qu'on faisait de ces tours. J'en viens au financement. A ma connaissance, il n'y a pas eu de demande formelle ces dernières années à l'Etat d'une participation financière à cet éclairage, mais la réponse serait certainement négative car l'éclairage du bâtiment en tant que tel est surtout profitable à la ville. C'est la ville qui en est bénéficiaire, notamment du point de vue touristique. Par contre, c'est déjà l'Etat qui assume tous les frais d'entretien du bâtiment. L'Etat n'a peut-être pas le même intérêt que nous de voir ces bâtiments illuminés.."

Séance du 29 mai 2007

Examen et approbation des
comptes et du rapport de
gestion 2006 de la Ville et
des Services industriels
(suite)

XIV. BILAN

Les points ci-après donnent lieu à discussion :

1110.15 Compte "Myone"

Mme Marie-Thérèse Torche-Julmy (PDC) fait la déclaration
ci-après :

"Je souhaite vous poser deux questions concernant le point 1110.15 'Compte Myone'. Première question : depuis quand existe-t-il ? Deuxième question : combien coûte à la Commune annuellement la gestion de ce compte ?"

M. Pierre-Alain Clément, Syndic, répond comme suit :

"Je ne suis pas en mesure de donner une réponse complète à la première question de Mme M. –T. Torche-Julmy. Je le ferai lors de la prochaine séance, après m'être renseigné. Par contre, je peux répondre quant au coût de cette rubrique. Il s'agit d'un montant de zéro franc. Il y a évidemment un certain nombre de sorties liées à des paiements consécutifs aux achats des employés. Les frais qui en découlent sont ensuite récupérés sur le salaire de ces employés. Ce compte coûte zéro franc."

M. John Clerc, Président de la Commission financière, intervient dans les termes ci-après :

"La Commission financière s'est occupée du compte Myone. Elle estime que même s'il n'y a pas de dépenses véritables pour la Commune, il y a quand même des frais de gestion de ce dossier, ne serait-ce que pour contacter ceux qui n'ont pas payé, pour leur rappeler qu'ils doivent payer, pour opérer des réductions sur les salaires. C'est une prestation dont on peut se demander si elle incombe véritablement aux services communaux. Elle crée un lien entre une entreprise particulière et une administration et le personnel d'une administration. On est en droit d'estimer qu'aujourd'hui ce lien devrait être abrogé. La Commission financière verrait d'un bon œil la suppression de tout rôle de la Commune dans cette gestion de ce compte Myone."

12. Placements

Actions des TPF

M. Philippe Wandeler (PCSO) s'exprime comme suit :

"J'aimerais savoir où se trouve l'actif que représentant la participation de la Ville au capital des TPF. Je n'arrive pas à trouver cet actif. Sauf erreur de ma part, la Commune posséderait environ 20 % des actions des TPF. Comment la valeur de ce patrimoine est-elle reprise dans le bilan de la Commune ?"

M. Pierre-Alain Clément, Syndic, précise :

"Pour le moment, ces actions sont comptabilisées à un franc, puisque nous avons toujours considéré que l'entreprise des TPF est une entreprise particulière dans la mesure où ses prestations sont comment dire, largement dévolues au service public. Cela dit, une autre piste a

Séance du 29 mai 2007

Examen et approbation des comptes et du rapport de gestion 2006 de la Ville et des Services industriels (suite)

été envisagée par le Conseil communal mais n'a finalement pas encore été concrétisée. Il s'agit de la fiscalisation partielle des TPF pour la part de leur activité non subventionnée. C'est un dossier que nous avons encore à concrétiser. En clair, et pour répondre à votre question, pour le moment l'actif des actions des TPF au bilan de la Commune est d'un franc."

XV. CLASSIFICATION PAR NATURE

Le point ci-après donne lieu à discussion :

301 Personnel administratif et d'exploitation

M. Michel Ducrest (PDC) déclare ce qui suit :

" On vient d'entendre et d'apprendre que la gestion Myone coûte zéro franc. J'aimerais savoir quels sont les autres comptes tenus par la Commune qui coûtent zéro franc."

M. Pierre-Alain Clément, Syndic, répond ce qui suit :

"La question de M. Ducrest est tellement vaste qu'aujourd'hui je n'ai pas de réponse précise à lui donner. Je ne peux que demander au service des Finances d'être diligent dans l'étude de cette réponse pour la transmettre lors d'une prochaine séance ou à la Commission financière."

XVI. TABLEAUX ET STATISTIQUES

M. Michel Ducrest (PDC) pose la question suivante :

"J'aurais une question à poser à M. le Syndic, mais la manière désobligeante avec laquelle il a répondu précédemment me place dans une situation inadmissible. Je proteste contre cette façon de faire."

M. Pierre-Alain Clément, Syndic, réagit de la façon suivante :

"Je conteste m'être exprimé avec désinvolture. J'ai simplement voulu éviter de répondre de manière évasive et incomplète, ce qui aurait été jugé négatif par le Conseil général en fonction de la question qui a été posée tout à l'heure par M. M. Ducrest."

Le point ci-après donne lieu à discussion :

Etat des investissements de l'Informatique

M. André Schoenenweid (PDC) déclare ce qui suit :

"Mon intervention touche en particulier des points concernant le service de l'Informatique. L'état des investissements de 1983 à 2006 nous informe sur l'état d'investissements décidés par le Conseil général. Il s'agit donc d'un domaine qui relève du Conseil général."

Régulièrement, la commission de l'Informatique nous indique qu'il n'y a rien à signaler. Dès lors j'aurais deux questions à poser. A la page 5, position 1460.2828 'Développement applications Tutelles/Aide sociale', crédit voté le 15 décembre 1998 d'un montant de 120'000 francs,

Séance du 29 mai 2007

Examen et approbation des comptes et du rapport de gestion 2006 de la Ville et des Services industriels (suite)

actuellement au 31 décembre 2006, nous en sommes déjà à 274'910,35 francs. Il y a un dépassement de plus de 100 %. Autre position à la page 5, 1460.42 : deux crédits votés en 2001 et 2004 qui touchent l'extension du réseau 'fibre optique', deux montants cumulés de 340'000 francs, nous en sommes déjà à 444'837 francs, donc plus de 25 % de dépassement. Finalement la décision du Conseil général de limiter le crédit n'a pas été respectée.

Les dépenses sont largement supérieures à ce crédit, sans que la moindre information n'ait été donnée soit à la commission de l'Informatique - puisqu'elle n'a rien à signaler – qu'à la Commission financière qui n'a pas, semble-t-il, jugé nécessaire de nous transmettre d'éventuels renseignements. Or, la nouvelle loi sur les communes, à son article 60 "Vérification des comptes par l'organe de révision", alinéa d), précise que l'un des mandats donné à l'organe de révision consiste justement à s'assurer de l'application correcte du droit, donc des décisions prises par le Conseil général, en particulier dans les décomptes finaux des investissements. En l'espèce, nous n'avons reçu aucun décompte final de ces investissements, alors même que les crédits d'investissements ont été très largement dépassés. Nous ne savons même pas pourquoi ces dépassements ont eu lieu.

Je demande à la commission de l'Informatique de reprendre toutes les positions pour lesquelles il y a eu une décision du Conseil général afin de vérifier les raisons de tels dépassements et de savoir pourquoi le Conseil communal n'a pas jugé opportun soit de présenter une demande de crédit complémentaire, soit de nous fournir une information, du moment que les dépassements constatés sont extrêmement importants. "

M. Pierre-Alain Clément, Syndic, constate :

"Les questions que vous nous posez s'adressent aussi à la commission de l'Informatique. Nous en prenons acte pour l'instant et nous y donnerons par l'intermédiaire de la commission de l'Informatique les réponses qu'elles méritent. J'aimerais préciser une chose. En ce qui concerne les dépassements du budget signalés et plus particulièrement en ce qui concerne l'extension du réseau 'fibre optique', il y a eu dans le cadre du budget 2006 ou 2007 – mes souvenirs sont un peu défaillants – une demande de complément. Il s'agissait de répondre à la question que vous venez de soulever et qui laisse accroire que nous aurions dépensé plus que prévu dans le cadre du développement de ce réseau de fibre optique."

Mme Marie-Thérèse Maradan Ledergerber, Directrice des Affaires sociales, s'exprime comme suit :

"Dans le cadre de la rubrique 1460.28 'Développement applications Tutelles/Aide sociale' certes un premier montant a été voté par le Conseil général en 1998 pour 120'000 francs. Ensuite il y a eu pratiquement chaque année, dans les budgets, des demandes budgétaires complémentaires. Je crois que le président de la commission de l'Informatique peut le confirmer. Ce n'est pas le même crédit de 120'000 francs où l'on a continué de dépenser. Des modules supplémentaires ont dû être réalisés. On ne peut pas nous demander des statistiques à tort et à travers et ne pas nous fournir l'outil informatique. Il en va de même pour les garanties de loyers. On nous le reproche depuis des années – mais on ne nous donne pas les moyens de faire les choses.. Cette année on vous a fourni un montant brut qui, à mon avis, ne dit pas grand-chose. Voilà les garanties

Séance du 29 mai 2007

Examen et approbation des comptes et du rapport de gestion 2006 de la Ville et des Services industriels (suite)

2006. Mais pour pouvoir établir ces données, il faut donner à manger à la machine. Le développement du module a été fait l'année passée ou l'année précédente. Autrement dit, les montants ont certainement été votés par le Conseil général car je me vois mal entamer des montants sans que cela soit passé devant vous."

M. Jean-Jacques Marti, président de la commission de l'Informatique, déclare ce qui suit :

"Je tiens à relever que la question de M. A. Schoenenweid est fort pertinente et tout à fait juste. A partir de cette déduction, je peux aussi rassurer M. Schoenenweid. Effectivement aucun montant n'a dépassé les crédits accordés. Aussi bien le vice-président de la commission de l'Informatique que votre serviteur avons surveillé cela. Toute la commission a pu se féliciter du fait que nous avons eu un rapport tout à fait transparent entre le Conseil communal et le Conseil général et spécialement la commission de l'Informatique. Mais compte tenu de la pertinence de votre question, je pense que la commission de l'Informatique vous répondra plus complètement."

XVII. ETAT DES RESERVES DES CYCLES D'ORIENTATION

Aucune observation.

XVIII. RENTIERS DES FONDS

Aucune observation.

XIX. SERVICES INDUSTRIELS

a. Comptes

M. Jean Bourgknecht, Vice-Syndic, Président des Services industriels, s'exprime comme suit :

"Une nouvelle fois l'année 2006 a été faste pour les Services industriels. Elle a d'une part été marquée par le déménagement à Givisiez et d'autre part par des comptes réjouissants puisqu'ils bouclent avec un excédent de recettes de 57'224 francs et cela après attribution à la réserve d'égalisation du prix de l'eau d'un montant de 1'750'000 francs, soit 430'000 francs de plus que ce qui était prévu au budget. Cette situation est la conséquence en particulier d'une augmentation des ventes d'eau, puisque dès 2006, les excédents de production des sources de la Tuffière sont vendus au Consortium. Cette solution est avantageuse financièrement tant pour les Services industriels, qui accroissent leurs ventes et donc leurs recettes, que pour le Consortium qui réalise des économies de produits de traitements à la station de Port/Marly.

M. T. Steiert qui, au nom du groupe socialiste, se posait la question de baisse future du prix de l'eau, je rappelle simplement que les comptes 2006 que vous avez ici comportaient encore les anciens tarifs. Une première baisse du prix de l'eau est entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2007. Il faudra maintenant en voir les conséquences sur les comptes et dans un deuxième temps, analyser la situation. Mais pour l'instant il est beaucoup trop tôt de s'aventurer dans des pronostics pour l'avenir."

Séance du 29 mai 2007

Examen et approbation des
comptes et du rapport de
gestion 2006 de la Ville et
des Services industriels
(suite)

b. Rapport de gestion

Pas d'observations.

EXAMEN DU PROJET D'ARRETE

Article premier

Premier alinéa : Comptes 2006 de la Commune

Pas d'observations. Adopté.

Deuxième alinéa : Comptes 2006 des Services industriels

Pas d'observations. Adopté.

Article 2

M. John Clerc, Président de la Commission financière, précise qu'il s'agit de corriger le présent article et d'utiliser le terme "sujet" et non "soumis".

Pas d'autres observations. Ainsi corrigé.

Titre et considérants

Pas d'observations. Adoptés.

VOTE D'ENSEMBLE

Le Conseil général adopte, par 70 voix sans opposition, l'arrêté ci-après :

"LE CONSEIL GÉNÉRAL DE LA VILLE DE FRIBOURG

vu

- la loi du 25 septembre 1980 sur les communes et son règlement d'exécution du 28 décembre 1981 ;
- le message du Conseil communal n° 18, du 17 avril 2007 ;
- le rapport de la Commission financière,

a r r ê t e :

Article premier

1. Les comptes de la Ville de Fribourg pour l'exercice 2006 sont approuvés tels qu'ils sont présentés, à savoir :

Total des charges	Fr.	215'350'188.15
Total des revenus	Fr.	<u>212'263'042.47</u>

d'où un excédent de charges de Fr. 3'087'145.68

2. Les comptes des Services industriels pour l'exercice 2006 sont approuvés tels qu'ils sont présentés, à savoir :

Séance du 29 mai 2007

Examen et approbation des
comptes et du rapport de
gestion 2006 de la Ville et
des Services industriels
(suite)

Total des revenus	Fr.	12'227'285.36
Total des charges	Fr.	<u>12'170'061.28</u>
d'où un excédent de revenus de	Fr.	57'224.08

Article 2

Le présent arrêté n'est pas sujet au référendum.

Fribourg, le 29 mai 2007

AU NOM DU CONSEIL GENERAL DE LA VILLE DE FRIBOURG

La Présidente :

Le Secrétaire de Ville adjoint :

Catherine NUSBAUMER

André PILLONEL"

RAPPORT DE GESTION

Vote

La gestion du Conseil communal, dont le rapport de gestion est le reflet, est approuvée par 55 voix sans opposition.

ooo

6. Réponses aux questions

- n° 29 de M. Pierre Marchioni (UDC) relative à la situation du dénommé Fikret Sporel

M. Charles de Reyff, Directeur de la Police locale et de la Circulation, donne le complément de réponse à la question de M. P. Marchioni ci-après :

"Après l'examen des différentes questions de M. Marchioni, le Conseil communal peut répondre de la manière suivante. Tout d'abord à la question n° 1 'Les faits relatés par 'Pro Fribourg' correspondent-ils à la réalité ?'. Le Conseil communal constate que les faits relevés par Pro Fribourg relèvent de la sphère privée et sont protégés par les règles élémentaires de la protection des données. Nous ne pouvons dès lors que recommander à M. Marchioni de prendre directement contact avec M. Sporel pour lui poser ces questions.

A la question 2 'Si tel est le cas, trouvons-nous normal qu'un individu qui a mis à prix la tête d'un juge s'ébatte sur le marché immobilier communal ?'. Dans l'hypothèse où M. Sporel aurait effectivement commis les délits qui sont évoqués par 'Pro Fribourg' et qu'il ait réglé ses comptes avec la justice rien ne s'oppose, à notre connaissance, à ce que cette personne devienne active dans certaines sociétés, même dans le domaine du marché immobilier communal. Dans tous les cas, la Commune n'a aucune compétence pour autoriser ou non l'inscription d'une personne ou d'une entreprise au Registre du commerce. Au surplus la liberté de

Séance du 29 mai 2007

Réponses aux questions
(suite)

contracter empêche la Commune de s'immiscer dans les transactions immobilières de privé à privé.

A la question 3 'Quel sera notre comportement si la réalité est telle que décrite ?'. Comme vous l'aurez compris, si la réalité est telle que décrite, la Commune de Fribourg n'a pas la compétence de contrôler la moralité des personnes ou des entreprises actives sur le marché de l'immobilier. Dans le domaine des établissements publics, le rôle des communes est défini au chapitre II, articles 13 et suivants du règlement d'exécution de la loi sur les établissements publics et la danse qui traite de la procédure de préavis. C'est ainsi, comme je l'ai dit lors de la dernière séance, que pour les nouveaux établissements, les établissements en transformation, la reprise des établissements existants et les manifestations temporaires, le rôle de la Commune est limité à un préavis. Pour établir son préavis, la Commune dispose d'un dossier transmis par le service de la Police du commerce qui a la mission, conformément à l'article 9 du règlement susmentionné, de procéder au contrôle des documents et renseignements fournis et de constituer le dossier.

Enfin nous tenons à indiquer que l'autorisation d'exploiter l'Auberge de Zaehringen a été accordée par la Direction de la sécurité et de la justice à une personne physique qui n'est pas M. Fikret Sporel."

M. Pierre Marchioni (UDC) n'est pas satisfait du tout de la réponse donnée par le Directeur de la Police locale. *"Je vous serais reconnaissant, dans la mesure du possible, de me donner cette réponse par écrit. Si cela provoque des frais insupportables, je suis prêt à les payer."*

La Présidente profite de l'occasion pour rappeler certaines règles concernant les questions orales :

"Toute question qui est parvenue par écrit à la Présidence doit être réitérée par son auteur. Comme le prévoit l'article 17 de la loi sur les communes, le texte des propositions et des questions, ainsi que les réponses qui leur sont données figurent au procès-verbal. Et l'article 8 du règlement d'exécution de la loi sur les communes ajoute : 'La question ainsi que la réponse du Conseil communal sont inscrites dans le procès-verbal. Sur demande, le citoyen concerné en reçoit une copie.'. Comme tous les Conseillers généraux reçoivent le procès-verbal avec la réponse écrite du Conseil communal, il est dès lors vain d'exiger une réponse écrite à une question orale. Elle est de fait dans le procès-verbal."

- n° 30 de M. Thomas Zwald (PLR) relative à la perception de la taxe pour empiètement sur le domaine public communal (terrasses de café)

M. Charles de Reyff, Directeur de la Police locale et de la Circulation, s'exprime dans les termes ci-après :

"La réponse apportée ce soir complète celle donnée le 30 avril 2007 à M. T. Zwald. Je ne vais donc pas prolonger la séance de ce soir en répétant ce que j'ai indiqué. Il se trouve effectivement dans le procès-verbal que vous avez approuvé ce soir.

En complément, je peux vous préciser que la pratique est basée notamment sur les dispositions réglementaires suivantes et c'était la demande précise de M. Zwald.

Séance du 29 mai 2007

Réponses aux questions
(suite)

1. *Le règlement concernant les taxes d'empiétement sur le domaine public communal du 21 novembre 1988*
2. *Le règlement administratif concernant la perception des taxes d'empiétement sur le domaine public communal du 20 août 1989*
3. *Le règlement général de police de la Ville de Fribourg du 26 novembre 1990, article 3, alinéa 3 qui précise que 'les frais de contrôle et d'expertise doivent être mis à la charge du requérant ou de celui qui en est la cause.'. L'article 5, alinéa 2 qui stipule que 'la Commune peut en règle générale contre rémunération accomplir certaines tâches imposées aux bénéficiaires d'autorisation. Les prestations communales sont facturées au prix coûtant.' L'article 4, alinéa 4 précise, quant à lui que 'l'autorisation est soumise à un émolument calculé en fonction de l'importance de l'affaire et du travail fourni par l'administration communale. L'émolument peut aller jusqu'à 500 francs par cas. Le Conseil communal en arrête le tarif dans cette limite.' Enfin l'article 41, alinéa 1 a la teneur suivante : 'En cas d'observation des prescriptions du présent règlement ou des mesures, ordres, injonctions, instructions et décisions prises en application de celui-ci, les moyens de contrainte prévus par l'article 85 de la loi sur les communes sont applicables. Les frais causés par la mise en œuvre des moyens de contrainte, y compris les contrôles et les expertises, sont mis à la charge de l'obligé.'*

Par ailleurs, je signale encore que les autorisations que nous délivrons et qui contiennent le détail du calcul des coûts indiquent toujours les voies de droit pour les éventuelles réclamations. A ce jour, aucun tenancier n'a adressé de réclamations pour un cas similaire à celui évoqué par M. Zwald.

En conséquence, la perception de cet émolument est fondée juridiquement. Le Conseil communal compte le maintenir et il n'est pas prévu de le rembourser compte tenu que les frais occasionnés par la négligence de quelques-uns ne sont pas couverts par le montant facturé."

M. Thomas Zwald (PLR) prend acte de cette réponse. "Je remercie M. le Conseiller communal des précisions qu'il m'a fournies."

- n° 34 de M. Laurent Thévoz (Verts) relative à la création d'une association des principales villes de Suisse

M. Pierre-Alain Clément, Syndic, fait la déclaration ci-après :

"Lors de la séance du Conseil général du 30 avril dernier, M. Laurent Thévoz a posé au Conseil communal la question suivante : 'Chacun d'entre vous a pu apprendre, en lisant la presse, la création il y a trois semaines environ d'une association des principales villes de notre pays. Cette association entend défendre les intérêts de ces villes et des villes-centres en particulier auprès de la Confédération. Font partie de cette association les grandes villes de Suisse ainsi que Bienne, Soleure et Coire. Le Conseil communal a-t-il délibéré de l'opportunité d'adhérer à cette association des principales villes de Suisse ? Si oui, qu'a-t-il décidé et pourquoi ?'.

Après recherche et étude, le Conseil communal peut répondre de la manière suivante : c'est en fonction d'un article sorti le mardi 3 avril 2007 mettant en évidence : 'Les grandes villes suisses unies pour faire entendre leur voix' et en sous-titre : 'Urbanisme : onze cités demandent que la révision de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire tienne compte des spéci-

Séance du 29 mai 2007

Réponses aux questions
(suite)

ficités urbaines'. C'est donc cet article-là qui a été à la source de votre intervention. Il ne s'agit pas formellement de la création d'une union des grandes villes suisses. Dans le cas particulier les représentants de ces onze villes ayant des contacts un peu plus particuliers avec l'ASPAN (Association suisse pour l'aménagement national) sont intervenues auprès de différents parlementaires pour faire avancer la procédure liée à cette modification de la LAT (loi sur l'aménagement du territoire).

En ce qui concerne ce travail, le Conseil communal n'a effectivement pas été sollicité par ces villes qui ne se sont pas constituées en association spécifique mais qui continuent à travailler dans le cadre de l'Union des villes suisses. Celle-ci accueille évidemment toutes les grandes villes ainsi que les villes d'importance moyenne.

L'état du dossier est le suivant. A la suite de l'intervention d'un parlementaire cantonal, une commission parlementaire a accepté cette modification dans le cadre d'un premier travail. Le dossier se situe au niveau d'une commission du Conseil national. La suite de la procédure est un vote au Conseil national et puis, le cas échéant, un vote des Etats après examen de cette motion par la commission parallèle des Etats. Il s'agit d'une motion de commission. Elle devrait être traitée assez rapidement par le Conseil national. Donc dossier à suivre dans le cadre de l'acceptation de cette motion particulière pour tenir compte des 75 % de la population de Suisse qui vit dans les villes. Nous suivons le dossier par une autre voie que par l'intervention de ces grandes villes suisses."

M. Laurent Thévoz (Verts) remercie M. le Syndic de ses explications. "Je n'ai pas une envie démesurée de vous voir aller vous promener dans ces réunions, mais je vous demande si la Commune de Fribourg ne pourrait pas ne pas attendre qu'on l'invite, mais faire acte de présence et défendre ses intérêts aussi à ce niveau-là."

- n° 35 de Mme Regula Strobel (Verts) relative à l'aménagement du site sportif de Saint-Léonard

M. Jean Bourgknecht, Vice-Syndic, Directeur de l'Edilité et de l'Aménagement, fait la déclaration ci-après :

"En séance du Conseil général du 30 avril dernier, Mme Strobel a posé une série de questions relatives au site sportif de Saint-Léonard. Ces questions faisaient suite à des articles de presse selon lesquels il manquerait encore un peu plus de 3 millions de francs pour l'ensemble du projet. Les infrastructures devraient malgré tout, ou pourraient malgré tout être construites, mais qu'elles pourraient être, le cas échéant, redimensionnées.

Le Conseil communal confirme les déclarations qui figuraient dans les articles en question. En particulier, le Conseil communal conserve sa ligne de conduite selon laquelle l'objectif est la construction complète du site sportif de Saint-Léonard. Le Conseil communal confirme aussi le fait que le montant voté par le Conseil général, qui était de 5 millions de francs, ne sera pas dépassé, sous réserve d'un éventuel renchérissement. Il est par contre exclu de revenir devant le Conseil général pour demander une quelconque rallonge. Le Conseil communal confirme également sa décision selon laquelle le feu vert pour le début des travaux ne sera donné qu'à condition que la totalité du financement soit garantie. Le Conseil communal a cependant décidé de procéder par phases, selon l'in-

Séance du 29 mai 2007

Réponses aux questions
(suite)

formation qui avait été donnée au Conseil général à la fin de l'année dernière, cela afin de respecter les délais imposés notamment par la CISIN. Cela a eu pour conséquence qu'outre les terrains de football de remplacement, des travaux préliminaires d'infrastructures souterraines ont été réalisés à la fin de l'année passée pour les deux zones d'infrastructures que sont la deuxième patinoire et la halle omnisports.

Actuellement la recherche de fonds pour trouver les 3 millions de francs manquants se poursuit en parallèle aux démarches visant à affiner les coûts de construction. En ce qui concerne cette recherche de fonds, elle est sous la responsabilité d'un comité de coordination présidé par M. R. Kolly, composé de MM. P.-A. Clément, R. Schneuwly, Syndic de Granges-Paccot, G. Longchamp, représentant de Gottéron, P. Kuenlin, président du Fribourg Olympic, P. Gisler, chef du service des Sports et de moi-même. Ce groupe a pour mission de trouver le solde du financement et de nombreux contacts ont lieu actuellement auprès de communes, auprès de la LoRo, auprès également d'entreprises et de privés. Nous avons bon espoir que ces nombreuses démarches puissent aboutir positivement d'ici à l'automne.

Au niveau de la construction proprement dite et de l'affinement des coûts, plusieurs mandats ont déjà été adjugés par le Conseil communal sur proposition de la commission de bâtisse. Cela concerne notamment les mandats d'ingénieur. Ces travaux, ainsi que la rentrée de soumissions, vont permettre d'affiner tant le projet que les coûts de celui-ci et d'être en possession de tous les renseignements qui permettront cet automne de donner ou non le feu vert du début des travaux suivant l'état du financement. Sur le plan purement technique du calendrier, le début des travaux pourrait débiter avant la fin de l'année. Il est possible, dans le cadre de ces travaux d'affinement du projet, que certaines économies ou redimensionnements de locaux annexes soient réalisés et il ne s'agit – si tel est le cas – en tout cas pas de mesures qui pourraient nuire au fonctionnement des infrastructures futures.

Enfin Mme Strobel pose des questions en relation avec le centre commercial qui vient d'ouvrir ses portes. S'il est vrai qu'au début des discussions, puisque c'est l'une des remarques de Mme Strobel, la présence de magasins en lien avec le sport avait été évoquée, cette piste relevait, comme d'autres d'ailleurs à l'époque, de premières discussions qui se sont depuis affinées. D'ailleurs, si je prends le message de novembre 2005 au Conseil général, il n'était déjà plus question de magasin de sport, puisqu'en page 23 de message, il est dit 'la particularité de ces centres réside dans le fait qu'ils ne comportent aucun magasin d'alimentation, ni d'enseignes de bricolage'. Cette sélection des enseignes a pour effet positif de diminuer fortement le trafic induit par l'exploitation du centre en lui-même. Cette conception a également été utilisée dans le cadre du centre Cepric puisque ne seront présentes sur le site que des enseignes d'équipements de maison et de la personne. Si l'on prend les enseignes qui sont déjà présentes ou qui seront présentes, sans citer les noms pour ne pas faire de réclame, il y a de l'ameublement, de l'électroménager, literie, décoration, habits pour enfants, chaussures, vêtements, informatique et décoration d'intérieur. Cela correspond donc entièrement à ce qui avait été annoncé à l'époque dans le message du Conseil général.

Le Conseil communal se permet également de rappeler que le centre commercial a permis, par l'octroi d'un DDP l'apport de plus de 12 millions de francs en faveur de la construction de ce site sportif Saint-

Séance du 29 mai 2007

Réponses aux questions
(suite)

Léonard et que sans cet apport du privé, le site n'aurait tout simplement pas pu voir le jour.

Enfin, et c'était la dernière question de Mme Strobel, la sécurité des enfants sera garantie dans un premier temps par la mise en place d'une signalisation à feux à proximité des nouveaux terrains de football, puisque les vestiaires se trouvent d'un côté de la route et les terrains de football nouveaux de l'autre côté. Cette installation sera activée le mois prochain, dès l'ouverture des surfaces de jeu. A l'avenir, un passage sous la route cantonale permettra la traversée sécurisée des utilisateurs des terrains de football. Une discussion est en cours avec la Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions puisque le rehaussement de la route de Morat et ses nouvelles dimensions induisent une nouvelle adaptation de sa traversée. L'enjeu de ces discussions est la prise en charge par l'Etat du coût du passage souterrain."

Mme Regula Strobel (Verts) est partiellement satisfaite de la réponse donnée. *"Je suis surtout satisfaite d'entendre le renouvellement de la promesse de ne pas commencer les travaux sans avoir tout l'argent nécessaire. Mais il me semble que les travaux ont déjà commencé. Je ne sais pas comment je dois l'interpréter. Ou bien vous avez déjà tout l'argent, ou bien je vois mal quand je passe en train et que je constate que des travaux sont entrepris.*

Deuxièmement, je suis quand même étonnée de vous entendre parler d'un apport des privés de 12 millions de francs pour le site sportif de Saint-Léonard. Ce n'est pas la société Cepric qui a apporté 12 millions de francs pour la réalisation de ce site sportif, puisque la moitié de la somme a été fournie par le Canton et l'autre par la Commune. En effet, quand des collectivités publiques mettent à disposition un terrain sous forme de DDP, on ne peut pas parler d'un apport de privés, mais bien d'un apport de ces collectivités publiques.

Troisièmement, je me demande si le groupe de pilotage chargé de trouver ces 3 millions de francs coordonne sa recherche de mécènes avec celle qui est menée pour la salle de spectacle ? S'adresse-t-on à de nouveaux mécènes ou aux mêmes entreprises qui ont déjà été contactées pour faire du mécénat ?"

La Présidente invite Mme R. Strobel soit à écouter son intervention, soit à poser d'éventuelles questions complémentaires sous les "Divers".

Mme Regula Strobel (Verts) remarque qu'un point de son intervention ne porte pas sur une nouvelle question. Il s'agit de savoir si on peut commencer des travaux alors que tout le financement n'a pas été assuré.

M. Jean Bourgknecht, Vice-Syndic, Directeur de l'Edilité et de l'Aménagement, donne le complément suivant :

"Même si en principe l'auteur d'une question doit simplement dire s'il est satisfait ou non de la réponse, je répète ce que j'ai dit et ce qui a déjà été dit à plusieurs reprises, à savoir que les travaux qui sont menés actuellement, ou qui ont été menés, concernent uniquement les terrains de football de remplacement. C'était parfaitement possible aux termes de la décision prise par le Conseil général. Cette décision était sim-

Séance du 29 mai 2007

Réponses aux questions
(suite)

plement que pour le solde des constructions, c'est-à-dire pour les deux autres infrastructures, il fallait avoir la totalité du financement assuré. Or, ni la patinoire, ni la halle omnisports ne sont actuellement en construction. Aucun travail n'y a été mené, si ce n'est – ce qui a également été dit en décembre – quelques travaux préparatoires d'infrastructures afin d'avoir la garantie que la subvention de la Confédération, de la CISIN soit versée. Cela a été fait entre-temps. Ces travaux se sont donc limités à de purs travaux d'infrastructure. Aucun travail de construction n'a été entrepris à ce jour.

Deux remarques complémentaires : Cepric nous a versé 12 millions de francs. On ne peut donc pas parler d'un cadeau de la Commune ou de l'Etat, d'autant plus que si cette société ne nous avait pas versé ce montant – je l'affirme encore une fois – le site sportif de Saint-Léonard ne pourrait pas voir le jour.

Pour ce qui est du financement, ce sont deux groupes totalement indépendants qui récoltent des fonds en faveur de la salle de spectacle et en faveur du site de Saint-Léonard. Ce ne sont pas forcément les mêmes milieux qui sont contactés. Il peut y avoir certains recouplements."

- n° 36 de M. Philippe Wandeler (PCSO) relative à la décision de Cablecom de supprimer de son offre de base un certain nombre de chaînes de télévision

M. Charles de Reyff, Directeur de la Police locale et de la Circulation, fait la déclaration ci-après :

"M. P. Wandeler ayant déjà posé la même question en 2001, nous pouvons sans autre rappeler ce qui avait été répondu alors. Ainsi, la loi fédérale sur les télécommunications entrée en vigueur le 1^{er} janvier 1998 a eu pour effet l'abrogation de facto, au 31 décembre 1997, du contrat de concession passé en février 1970 entre la Commune de Fribourg et Télénet SA, ainsi que les différents avenants y relatifs. En effet, la nouvelle législation fédérale interdit aux collectivités locales d'octroyer des concessions aux entreprises de rediffusion telles que Cablecom, chaque entreprise pouvant en conséquence utiliser librement et gratuitement le domaine public sur tout le territoire suisse. En d'autres termes, cela signifie qu'une commune ne peut pas s'opposer à ce qu'une entreprise de rediffusion s'installe sur son territoire et vienne y établir un nouveau réseau. Par contre, elle n'a plus la possibilité de se prononcer sur les tarifs ou sur le contenu des programmes.

C'est ainsi que, en date du 13 juillet 1999, le Conseil communal a signé avec Cablecom une autorisation pour l'installation et l'exploitation de conduits souterrains sur son domaine public. Cette autorisation est accordée sans contrepartie financière et pour une durée indéterminée.

Cablecom jouit actuellement d'un monopole de fait, et non plus de droit comme cela était le cas avant la nouvelle législation. Par contre, si une autre Société de rediffusion devait faire parvenir une demande d'autorisation d'installation et d'exploitation, le Conseil communal serait obligé de l'accepter.

Séance du 29 mai 2007

Réponses aux questions
(suite)

Le Conseil communal n'a donc plus de moyens d'influencer la politique de Cablecom en matière de programmes.. Par contre, la politique tarifaire de cette dernière est contrôlée, su le plan suisse, par Monsieur Prix.

Toutefois le Conseil communal a pris la décision de contacter Cablecom afin de connaître leurs intentions et par la suite d'analyser ses possibilités d'influencer les décisions prises ou à prendre par cette société."

M. Philippe Wandeler (PCSO) remercie le représentant du Conseil communal de sa réponse.

ooo

7. Divers

A. NOUVELLE RESOLUTION

- n° 1 de Mme Catherine Rouvenaz (Verts) faisant part de la préoccupation du Conseil général quant à la perspective d'un transfert de charges sur l'Aide sociale et sur les finances de la Ville que pourrait entraîner une acceptation de la 5^e révision de l'AI

La Présidente donne lecture du texte de la résolution suivante :

"En séance du 29 mai 2007, le Conseil général de la Ville de Fribourg, lors de l'examen des comptes 2006, prend acte de la diminution des recettes de l'aide sociale (moins 1,6 million de francs par rapport au budget) et prend note du commentaire du service, évoquant entre autres 'une pratique plus restrictive des assureurs sociaux, assurance-invalidité en tête'.

Ceci laisse fortement craindre que la cinquième révision de l'AI, soumise en votation populaire le 17 juin prochain, renforce cet effet de transfert.

L'Office fédéral des assurances sociales (OFAS) admet, dans un article publié dans 'Le Temps' du 19 mai 2007 consacré à la 5^e révision, que l'hypothèse d'un transfert des coûts de l'AI vers l'aide sociale est plausible, bien que non prouvé. Son directeur, M. Yves Rossier, admettait aussi, le mois dernier dans les mêmes colonnes, que 'le risque de transfert de charges existait bel et bien'.

Il faut être conscient qu'une telle réforme fédérale vise à déplacer la question du financement en obligeant les cantons et les communes à passer à la caisse. Elle leur transfère les coûts de prise en charge des personnes refusées par l'AI, dont la plupart restent toutefois, et à long terme, dépendantes de la collectivité.

Sans aborder les autres questions de fond de la 5^e révision de l'AI, le Conseil général se déclare préoccupé par la perspective d'un transfert de charges sur l'aide sociale, donc sur les finances de la Ville de Fribourg, que pourrait entraîner une acceptation de la 5^e révision de l'assurance-invalidité le 17 juin 2007."

Séance du 29 mai 2007

Divers (suite)

Mme Antoinette de Weck (PLR) déclare ce qui suit :

"Le groupe PLR ne peut pas accepter cette résolution. L'objet de cette résolution est une loi fédérale qui est l'aboutissement du travail des Chambres fédérales. Une majorité des Chambres a accepté ce projet. Les partis politiques se sont prononcés. Maintenant c'est le peuple qui se prononce. Pourquoi le Conseil général devrait-il prendre position par une résolution aux citoyens ? Les partis politiques s'en chargent. La décision qui serait prise sur cette résolution ne ferait que de montrer le nombre d'absents qu'il y a dans cette salle puisque nous savons que nous sommes 40 et 40. Et jusqu'à dernier avis, le PDC, le PLR et l'UDC ont voté pour cette loi. Nous ne sommes pas élus pour donner nos appréciations sur le travail fourni par l'Assemblée fédérale. Nous sommes élus pour faire notre travail et l'essentiel de notre travail, c'est veiller au bon fonctionnement de la Commune en approuvant le budget et les comptes. Si vous estimez que la situation financière de la Ville est tellement préoccupante, pourquoi ne votez-vous pas des mesures qui feraient vraiment diminuer le déficit, comme la réduction linéaire des dépenses ou le renvoi du budget tel qu'il avait été proposé en séance de décembre 2006 ?

Quant au fond, je relèverai que le groupe des 'Verts' cite des propos hors contexte. Ils font dire à M. Rossier des choses qu'il n'a pas dites, parce que si l'on prend l'article du 'Temps', on peut y lire que M. Rossier soulignait que c'est précisément pour cette raison que le mois dernier le risque de transfert existait bien et que c'est précisément pour cette raison que les mesures de réintégration de la 5^e révision sont nécessaires afin que l'AI, lorsqu'elle refuse une rente, soit en mesure d'offrir autre chose à la personne concernée.

On a eu un petit épisode au début de cette séance sur la naturalisation d'une famille qui justement risque d'être à la charge de la Commune. Là vous n'avez pas été tellement soucieux que la Commune doive dépenser un peu plus. Il faut bien croire que cette résolution n'est pas motivée par la santé des finances de la Ville, mais bien par des positions idéologiques des partis de gauche. Si la droite y est favorable, la gauche est opposée à cette réforme de l'AI. Un point c'est tout. Raison pour laquelle je vous demande de ne pas soutenir cette résolution."

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

Vote sur la résolution

Le Conseil général accepte la résolution de Mme Catherine Rouvenaz par 32 voix contre 29.

B. NOUVELLES PROPOSITIONS

- n° 33 de M. Rainer Weibel (Verts) demandant au Conseil communal la transparence au sujet des biens bourgeoisiaux

M. Rainer Weibel (Verts) développe la proposition ci-après :

"Zuerst erkläre ich, dass ich meinen Vorschlag Nr. 17 aus folgendem Grund zurückziehe : Aus mir nicht nachvollziehbaren Gründen ist das Büro zur Kenntnis gekommen, dass der Vorschlag unzulässig wäre. Daher wiederhole ich nochmals seinen Inhalt. Der Vorschlag verlangt vom

Séance du 29 mai 2007

Divers (suite)

Gemeinderat einen detaillierten Bericht über den Verkehrswert der Bürgergüter, Valuta 31.12.06, mit Auflistung der Aktiven und Passiven. Ebenfalls verlangt er Aufschluss über die Geschenk- und Subventionspraxis der Bürgersektion unserer Gemeinde, betreffend der Jahre 2001 bis 2006, mit den Kriterien, den Begünstigten, und den jeweils ausbezahlten Beträgen."

La décision quant à la transmission de cette proposition sera prise lors d'une prochaine séance.

- n° 34 de M. Laurent Praz (PDC) et de 10 cosignataires, demandant la suppression des places de parc dans la cour d'école du bâtiment du Jura A

M. Laurent Praz (PDC) fait la déclaration ci-après :

"Je propose la suppression des places de parc dans la cour d'école du bâtiment du Jura A. Depuis la mise en place, en été 2006, de la vignette habitants dans le quartier du Jura, il n'y a plus de problèmes de parage. Les automobilistes trouvent aisément des places disponibles. Je propose donc que le Conseil communal de la Ville de Fribourg supprime les 25 places qui se trouvent dans la cour d'école du bâtiment du Jura A, à l'exception de la place réservée au concierge."

La décision quant à la transmission de cette proposition sera prise lors d'une prochaine séance.

- n° 35 de M. Pascal Wicht (UDC) et de 19 cosignataires, demandant au Conseil communal un projet de modification du règlement du 25 septembre 1998 concernant la gestion des déchets

M. Pascal Wicht (UDC) s'exprime comme suit :

"Par la présente proposition, je demande – ainsi que sauf erreur 19 cosignataires – que le Conseil communal soumette au Conseil général un projet de modification du règlement du 25 septembre 1998 concernant la gestion des déchets, de manière à ce qu'un certain nombre de sacs poubelles soit remis gratuitement en début d'année aux contribuables de la ville (habitants, commerces et entreprises) et qu'en contrepartie le prix des sacs supplémentaires soit augmenté de façon substantielle, de manière à ne pas occasionner de baisse de recettes pour la Commune.

Cette proposition vise à favoriser financièrement les personnes et les entreprises qui font réellement l'effort du tri des déchets et a contrario à pénaliser ceux qui ne font toujours aucun effort dans ce sens. Elle permettrait ainsi d'accroître l'effet incitatif de la taxe poubelle, tout en diminuant la charge pesant sur les citoyens respectant consciencieusement le principe du tri des déchets.

Ce principe est actuellement appliqué par les communes de Givisiez et de Granges-Paccot, visiblement à la satisfaction des citoyens. La Commune de Givisiez accorde un quota de 840 litres par personne domiciliée dans la commune et pour les entreprises un total de 140 litres par employé à plein temps dans la commune, chaque sac supplémentaire coûtant 4 francs. Granges-Paccot offre aux habitants le même quota, 840 litres mais facture le sac supplémentaire 3 francs. A mon avis le quota appliqué à Fribourg pourrait être fixé sensiblement plus bas que dans ces deux communes afin que l'effet incitatif de cette mesure soit

Séance du 29 mai 2007

Divers (suite)

vraiment conséquent. Néanmoins, je laisse le Conseil communal proposer le quota et le prix qui sont le plus adaptés en fonction des chiffres dont il dispose.

Je précise encore qu'il ne s'agit en aucun cas de modifier l'assiette de la taxe, mais bien de s'intéresser à la répartition du fardeau de celle-ci sur nos concitoyens. L'opération devra être neutre du point de vue budgétaire, les pertes d'un côté et les gains de l'autre devant se compenser.

Cette mesure incitative devrait à terme, du moins je l'espère, permettre une réduction substantielle de la production des déchets dans notre ville, c'est pourquoi je vous remercie d'avance de bien vouloir soutenir la transmission de cette proposition."

La décision quant à la transmission de cette proposition sera prise lors d'une prochaine séance.

C. NOUVELLES QUESTIONS

- n° 38 de Mme Antoinette de Weck (PLR) relative à l'application de la législation sur les marchés publics par le Conseil communal

Mme Antoinette de Weck (PLR) interroge l'Exécutif dans les termes ci-après :

"C'est une question qui concerne l'application de la législation sur les marchés publics par le Conseil communal qui se divise en deux phases. Une première question : C'est par le journal '1700' que j'ai appris que le Conseil communal a confirmé le mandat d'architecte à Jean-Pierre Dürig SA pour la réalisation de la salle de spectacle, l'architecte étant autorisé à traiter de la sous-traitance pour la direction des travaux, conformément au règlement du concours.

Effectivement, ce règlement prévoit une telle possibilité en page 115. Je tiens à rappeler que l'Accord intercantonal sur les marchés publics ainsi que la loi cantonale et son règlement demeurent réservés. Ma question : Quelle procédure le Conseil communal entend-il mettre en place pour s'assurer que les conditions de l'article 11 de l'Accord intercantonal, ainsi que l'article 20 du règlement seront bien appliquées ?

Deuxième question : La Commune n'aura pas de lien contractuel avec les sous-traitants. Comment entend-elle se protéger contre l'inscription d'hypothèques légales des sous-traitants au cas où ils ne seraient pas payés ?

J'arrive à ma deuxième question : La Commune a mis sur pied une révision de son PAL. Comment le bureau chargé de ce travail a-t-il été désigné ? La législation sur les marchés publics a-t-elle été respectée ? Je rappellerai qu'en vertu de l'article 4 du règlement sur le marché public, le marché ne doit pas être divisé pour contourner la législation sur lesdits marchés."

Il sera répondu à cette question lors de la prochaine séance.

Séance du 29 mai 2007

Divers (suite)

- n° 39 de Marc-Antoine Gamba (PDC) relative à la construction d'une piscine publique dans l'agglomération

M. Marc-Antoine Gamba (PDC) s'exprime comme suit :

"J'ai écrit, il y a environ un mois, dans le courrier du lecteur de 'La Liberté' sur le besoin d'une piscine publique dans l'agglomération fribourgeoise. Depuis lors, j'ai reçu de nombreux messages de la population largement positifs. Suite à ces messages, nous venons de former un groupe de travail ouvert à toutes les personnes intéressées de l'agglomération. Une enseignante, Mme I. Maillard, lançait seule en même temps une pétition pour la construction d'une piscine de 50 mètres dans l'agglomération. Ma question : 'Où en est l'agglomération quant à la construction éventuelle d'une piscine publique ? Et, deuxième question, "Avons-nous encore des contacts avec les promoteurs de Gottéron-Village ?'."

M. Jean Bourgknecht, Vice-Syndic, Directeur de l'Edilité et de l'Aménagement ainsi que des Sports, répond de la manière suivante :

"Il est vrai que la construction d'une piscine olympique était prévue dans le cadre du projet de Gottéron-Village. Vous connaissez cependant les aléas de ce projet. Vous savez qu'une décision en principe définitive sur le permis de construire devrait être prise très prochainement par le Préfet de la Sarine. C'est évidemment à ce moment-là qu'on saura ce qu'il adviendra du projet de Gottéron-Village, donc de la piscine qui en fait partie intégrante.."

Quant à l'agglomération, il est vrai qu'une piscine devait y être construite. Ce ne doit pas être une piscine pour la ville de Fribourg uniquement, mais une piscine destinée à l'ensemble de la région. Reste le problème du financement de cette infrastructure régionale. Par contre, ce que je peux encore vous dire c'est qu'actuellement le sport n'est pas considéré comme tâche future de l'agglomération. En l'état, pour répondre concrètement à votre question, l'agglomération future n'aura à traiter ni de la construction de la piscine, ni de son fonctionnement."

M. Marc-Antoine Gamba (PDC) est satisfait de la réponse.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23.30 heures.

Fribourg, le 4 juin 2007
AP/jc

AU NOM DU CONSEIL GENERAL DE LA VILLE DE FRIBOURG

La Présidente :

Le Secrétaire de Ville adjoint :

Catherine NUSBAUMER

André PILLONEL